
Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales

Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

Le Village, 26510 SAHUNE

Contact : Olivier Favre / ofavre@baronnies-provencales.fr

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC, ENJEUX ORIENTATIONS ET PROGRAMME D' ACTIONS



Février 2012

Préambule

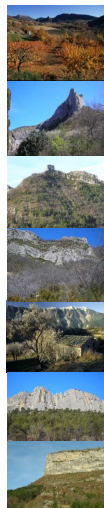
La Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001 accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale à travers la mise en œuvre de Chartes Forestières de Territoire (CFT). Les CFT ont vocation « à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

Le territoire de projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales compte 130 communes et recouvre 230 000 hectares, dont 79 % sont recouverts par la forêt (zones boisées et landes). Ce patrimoine forestier, bien que mal connu, représente un important levier de développement local et un enjeu fort de développement durable. La démarche de Charte Forestière constitue l'occasion de mener une réflexion partagée avec l'ensemble des acteurs locaux sur une réelle dynamique forestière sur ce territoire.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, Syndicat Mixte de préfiguration du projet de Parc porte depuis 2008 la démarche de mise en place d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). L'élaboration de la CFT des Baronnies Provençales est le résultat d'une participation active des acteurs du territoire placés au cœur d'une démarche basée sur la concertation. Au total, ce sont plus de 300 participants qui ont répondu aux diverses sollicitations et ont alimenté les réflexions et propositions de la présente Charte. Cette participation active, cette importante mobilisation permettent d'affirmer que la CFT des Baronnies Provençales a été co-construite par les acteurs du territoire eux-mêmes. Elle est la preuve de l'émergence d'une synergie locale, motivée par l'adhésion à une démarche concrète et opérationnelle en faveur d'une meilleure valorisation de l'espace forestier.

Une première analyse du territoire a été réalisée en 2008, afin d'établir un diagnostic forestier des Baronnies Provençales et d'identifier les principaux enjeux forestiers et les orientations leur étant rattachées. Suite à cette première démarche, une seconde phase de concertation a permis de définir un plan d'actions en cohérence avec les enjeux identifiés auparavant. Cette seconde phase marque la finalisation de la CFT et le début de sa mise en œuvre effective en 2012.

Ce document de synthèse s'organise en cinq parties : une première présentant le déroulement de la démarche d'élaboration de la CFT, une seconde synthétisant les principaux éléments du diagnostic et une troisième rappelant les enjeux et orientations du territoire (Issus du document : Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales : Diagnostic et Enjeux - 2008). La quatrième partie présente une synthèse du plan d'action et la dernière les modalités de mise en œuvre de la CFT.



Sommaire

I. Cadre méthodologique p.5

- I.1. Présentation de la méthode d'élaboration du diagnostic, d'identification des enjeux et définition des orientations p.5
- I.2. Présentation de la méthode d'élaboration du plan d'actions p.5
- I.1.1- Assistance à maîtrise d'ouvrage p.6
- I.1.2 Méthodologie d'élaboration du plan d'actions p.6
- I.1.3 Elaboration d'un catalogue d'action p.6
- I. 1.4 Réalisation de groupes de travail thématiques et priorisation des actions p.7
- I.1.5 Synthèse des actions et validation du projet de Charte p.8

II. Principaux éléments du diagnostic p.9

- II.1 Présentation du territoire p.9
- II.2. Le milieu forestier des Baronnies Provençales p.10
 - II.2.1 Les grandes formations boisées et peuplements forestiers p.10
 - II.2.2 La propriété forestière p.11
 - II.2.3 Le capital bois p.11
 - II.2.4 La gestion et la certification forestière p.11
 - II.2.5 La desserte forestière p.12
- II.3. La filière bois dans les Baronnies Provençales p.12
 - II.3.1 La filière d'exploitation p.12
 - II.3.2 La première transformation p.12
 - II.3.3 La deuxième transformation p.13
 - II.3.4 Les débouchés p.13
 - II.3.5 La filière bois énergie p.13
- II.4. Les divers usages et rôles de la forêt p.14
 - II.4.1 Le sylvo-pastoralisme p.14
 - II.4.2 La trufficulture p.14
 - II.4.3 La biodiversité en forêt p.14
 - II.4.4 La gestion des risques p.15
 - II.4.5 Forêt et activités traditionnelles p.15
 - II.4.6 Forêt et tourisme p.16
 - II.5 Forêt et société p.16

III. Enjeux et Orientations p.17

IV. Plan d'actions p.19

- Fiche 1 : Mise en place d'outils de gestion forestière p.20
- Fiche 2 : Réorganisation du parcellaire forestier p.22
- Fiche 3 : Réalisation de travaux d'amélioration de desserte p.24
- Fiche 4 : Organisation de la production de plaquettes forestières p.26
- Fiche 5 : Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois p.28

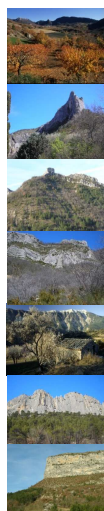


Fiche 6 : Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre	p.30
Fiche 7 : Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme	p.32
Fiche 8 : Valorisation du milieu forestier à travers le tourisme et les activités de pleine nature	p.33
Fiche 9 : Concertation en faveur du bon équilibre sylvo-cynégétique des populations d'ongulés	p.35
Fiche 10 : Sensibilisation, formation et mise en œuvre de dispositifs en faveur de la préservation de la biodiversité des espaces forestiers	p.36
Fiche 11 : Sensibilisation et organisation des collectivités vis-à-vis de la problématique DFCI	p.38
Fiche 12 : Sensibilisation et éducation des enfants à la forêt et son environnement	p.39
Fiche 13 : Gouvernance de la politique forestière du territoire	p.41

V. Signatures et modalités de mise en œuvre **p.43**

V.1 Signataires de la Charte Forestière de Territoire	p.43
V.2 Mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire	p.47
V.2.2 Suivi et évaluation	p.47
V.2.1 Animation, coordination et mise en œuvre	p.47

Annexes **p.49**



I. Cadre méthodologique

L'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Baronnies Provençales s'intègre dans un projet global de territoire. Elle est le résultat d'une participation active des acteurs du territoire qui ont été placés au cœur de la démarche basée sur le principe de concertation. Leur participation active, leur importante mobilisation permettent d'affirmer que la CFT des Baronnies Provençales a été co-construite par les acteurs du territoire eux-mêmes. Elle est la preuve de l'émergence d'une synergie locale, motivée par l'adhésion à une démarche concrète et opérationnelle en faveur d'une meilleure valorisation de l'espace forestier.

I.1. Présentation de la méthode d'élaboration du diagnostic, d'identification des enjeux et définition des orientations

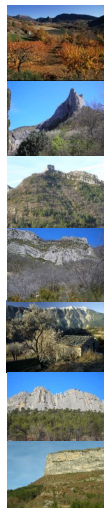
L'élaboration du diagnostic de la CFT des Baronnies Provençales a été pilotée par le SMBP et la réalisation confiée à l'ONF, le CRPF et Fibois. Ce diagnostic est le résultat d'une première phase de concertation réalisée en 2008 et organisée en 4 temps :

- Réalisation d'une dizaine d'entretiens exploratoires individuels : préalable à la démarche, l'analyse de ces entretiens a permis de cerner les motivations et les attentes des acteurs rencontrés (élus, acteurs significatifs, représentants institutionnels) et de pressentir les enjeux du territoire
- Envoi d'un questionnaire d'enquête à plus de 600 personnes : ce questionnaire a permis d'explorer le plus largement possible les besoins et attentes des acteurs, de préciser les enjeux pressentis et d'initier un début de hiérarchisation
- Réalisation d'une trentaine d'audits individuels : menés en parallèle au questionnaire, ces audits réalisés auprès de personnalités qualifiées dans les principaux thèmes identifiés ont permis de consolider le diagnostic technique et d'affiner la précision des enjeux
- Réunion de plusieurs groupes de travail : un travail de concertation a été engagé avec ces groupes de travail réunis en différents temps afin de présenter la démarche, discuter les besoins, affiner et hiérarchiser les enjeux. Un groupe de travail transversal a été réuni en réunion collégiale afin de valider les enjeux généraux proposés par les groupes de travail thématiques et définir des orientations stratégiques. Une cinquantaine d'actions a été également identifiées et hiérarchisées de façon transversale

La démarche d'élaboration de la charte forestière a été ponctuée par deux réunions du comité de pilotage, au lancement et à la restitution du travail. Le comité technique a été sollicité à de nombreuses reprises et réuni à chaque étape du projet pour en affiner et valider le contenu.

I.2. Présentation de la méthode d'élaboration du plan d'actions

L'élaboration du plan d'action de la CFT des Baronnies Provençales est le résultat d'une seconde phase de concertation, sur la base des enjeux et orientations stratégiques identifiés dans le diagnostic de la CFT. Cette seconde phase initiée en juillet 2011 marque la finalisation de la CFT et le début de sa mise œuvre effective en 2012.



I.1.1- Assistance à maîtrise d'ouvrage

Afin de mener à bien l'élaboration du plan d'actions, le SMBP s'est muni d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par la société d'étude et de gestion forestière Alcina, spécialisée dans les milieux forestiers méditerranéens et montagnards. Ce rôle d'accompagnement comprenait :

- Un appui méthodologique pour la définition des étapes de travail, la préparation et l'animation des réunions,...
- Un appui institutionnel : pour l'identification des acteurs et des procédures
- Un appui technique pour la rédaction des fiche-actions

L'accompagnement d'Alcina était dédié au chargé de mission du SMBP, ce dernier restant l'animateur de la démarche et l'interlocuteur des différents acteurs du territoire.

I.1.2 Méthodologie d'élaboration du plan d'actions

Le processus d'élaboration du plan d'action a été défini suite à des échanges entre le SMBP et Alcina puis validé lors d'un Comité de pilotage de relance de la CFT. Ce processus comprenait différentes étapes :

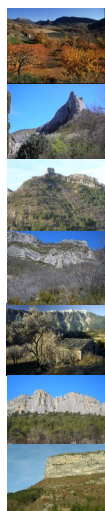
- Elaboration d'un catalogue d'actions « exhaustif »
- Réalisation de groupes de travail et priorisation des actions
- Synthèse des actions et validation du projet de Charte

I.1.3 Elaboration d'un catalogue d'action

Cette phase du travail visait à définir une liste « exhaustive » d'actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire, en réponse aux enjeux identifiés. Ce catalogue d'actions s'est basé initialement sur un ensemble d'actions pré-ciblées par le diagnostic de la CFT. La liste a fait l'objet d'une remise à jour afin de déterminer les actions déjà mises en œuvre ou obsolètes de celles toujours d'actualité ou nouvelles.

Suite à la réactivation du Comité de pilotage de la CFT, une série d'entretiens directs a été menée par le chargé de mission du SMBP, auprès de différents acteurs du territoire. Cette série d'entretiens a permis la constitution d'un premier catalogue d'action sous la forme de 34 fiches actions. Leur contenu a été discuté et validé au cours d'un second Comité de pilotage.

En parallèle au travail d'entretien, un travail d'analyse de documents a été mené par le chargé de mission du SMBP et Alcina afin de compléter les informations liées aux actions identifiées et de privilégier l'émergence d'actions nouvelles. Ce travail a également permis de garantir la cohérence du plan d'actions avec certains dispositifs ayant un impact sur le milieu forestier du territoire, notamment la Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales, le Plan Pastoral de Territoire des Baronnies provençales (PPT), le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) alors en cours de finalisation et d'autres documents d'orientation influant la politique forestière locale comme le Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 ou les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



I. 1.4 Réalisation de groupes de travail thématiques et priorisation des actions

Suite au second Comité de pilotage, il a été convenu de poursuivre les entretiens et/ou d'en approfondir certains afin d'affiner le contenu des fiches actions en prévisions de l'organisation de groupes de travail.

Ces groupes, définis par thématiques, étaient constitués de membres du Comité de pilotage et d'autres acteurs du territoire dont la thématique est en lien direct ou indirect avec le secteur forestier (tourisme, biodiversité, pastoralisme,...). Durant les groupes de travail, les actions en lien avec la thématique ont été exposées et discutées. Il s'agissait de recueillir l'avis de chacun sur le contenu et de le valider, d'identifier les porteurs de projets potentiels, les secteurs de mise en œuvre, les coûts prévisionnels et les financements correspondants ainsi que, dans la mesure du possible, les indices de résultats et réalisation.

Les groupes de travail étaient au nombre de quatre :

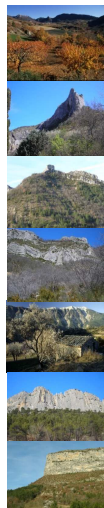
- Groupe de travail 1 : mobiliser la ressource. Thèmes : mobiliser les propriétaires, augmenter les surfaces en gestion, améliorer la desserte, adapter les techniques de débardage,...
- Groupe de travail 2 : dynamiser la filière. Thèmes : conforter l'approvisionnement des scieries, bois-énergie / PAT, éco-construction, techniques de débardage,...
- Groupe de travail 3 : contrôler la dynamique forestière. Thèmes : biodiversité, sylvo-pastoralisme, truffe, DFCI,...
- Groupe de travail 4 : loisirs, tourisme, éducation. Thèmes : tourisme loisirs, chasse,...

En fin de réunion, chaque groupe s'est prêté à un travail de priorisation selon des critères privilégiant la cohérence avec les enjeux du territoire, l'opérationnalité de l'action et son efficacité. Ce classement a été réalisé à l'aide d'une méthode de type « classement forcé » comprenant 3 catégories :

- Action pilote (une seule action par groupe de travail). La désignation d'une action en action pilote est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire, son impact concret, sa rapidité de mise en œuvre et son caractère emblématique en cela qu'elle garantit un engagement de plusieurs acteurs du territoire autour d'une politique forestière commune
- Priorité 1 (la moitié des actions présentées au groupe moins une). La désignation d'une action en action priorité 1 est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire et son efficacité à savoir sa mise en œuvre concrète (ou à minima son lancement) sur la durée de vie de la CFT (4 ans)
- Priorité 2 (actions restantes). La désignation d'une action en Action priorité 2 est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire mais sa mise en œuvre n'étant pas envisageable sur la durée de vie de la CFT au regard des actions classées pilotes et priorité 1, elles sont conservées pour mémoire dans le plan d'action, en prévision d'un renouvellement de Charte

A l'issue des 4 groupes de travail thématiques et du travail de priorisation, 19 actions ont été retenues dont 5 comme actions pilotes, 8 comme actions priorité 1 et 6 comme actions priorité 2.

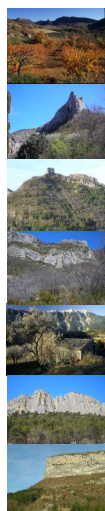
Ce classement définit un ordre de priorité dans la mise en œuvre des différentes actions. Mais il n'est pas définitif stricto sensu. Il peut être révisé si nécessaire, en fonction d'éventuelles évolutions des enjeux ou du contexte d'application de la CFT. Ce classement pourra notamment être réexaminé à l'occasion du bilan à mi-parcours de la CFT.



I.1.5 Synthèse des actions et validation du projet de Charte

Suite aux groupes de travail, le contenu des fiches actions classées pilotes et priorité 1 a été révisé pour prendre en compte les remarques formulées. Les entretiens individuels ont été poursuivis ou renouvelés avec certains acteurs clefs, en particulier les porteurs de projets identifiés. Les entretiens avec les partenaires financiers ont été renouvelés afin de préciser les dispositifs financiers envisageables pour la réalisation des actions. En parallèle, le présent document de synthèse a été élaboré afin d'y intégrer l'ensemble des fiches actions.

Un dernier Comité de pilotage a été organisé pour valider le contenu des fiches actions et le document final, donner les grandes lignes de la mise en œuvre des actions et marquer ainsi le lancement officiel de la CFT des Baronnie Provençales.

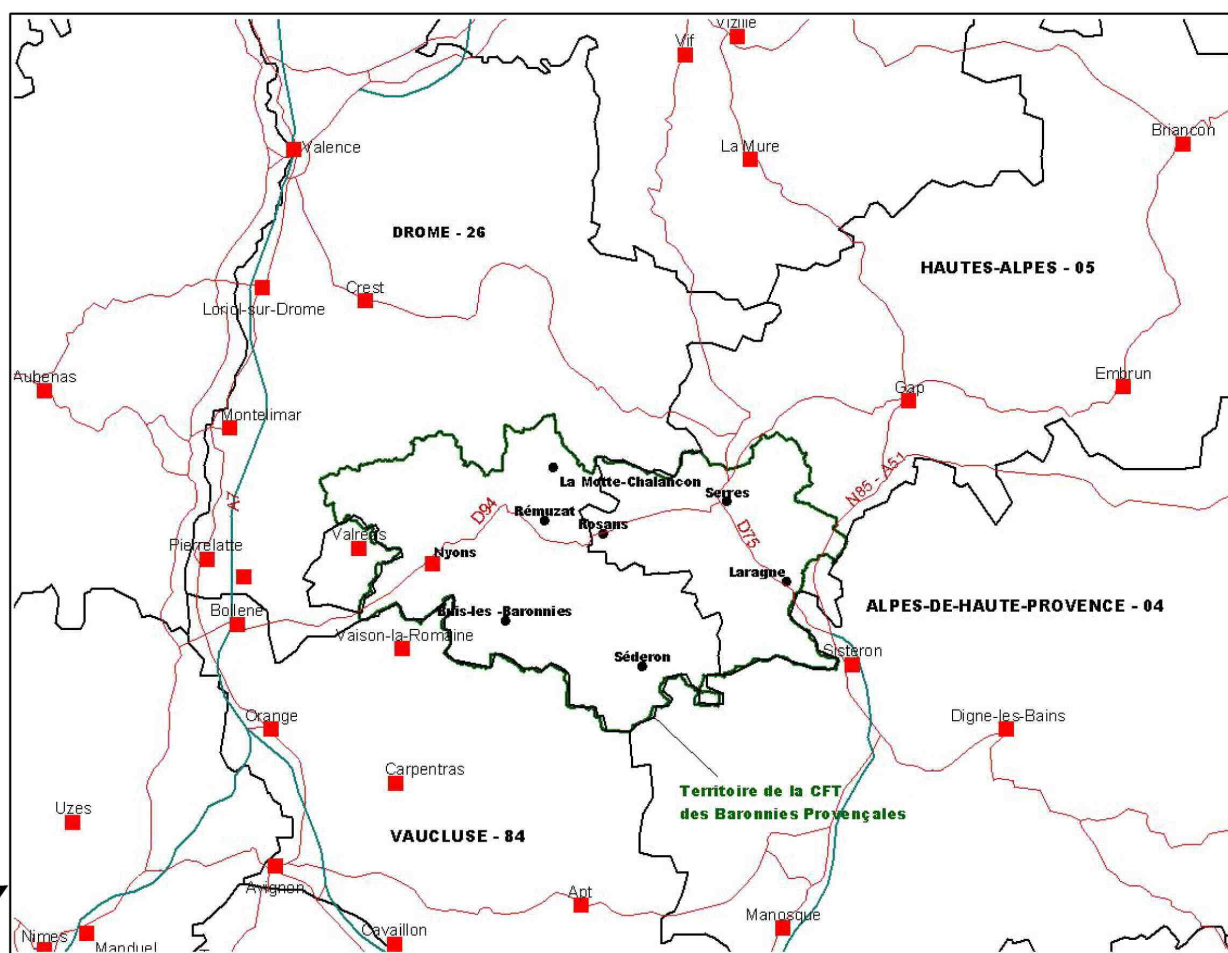


II. Principaux éléments du diagnostic

II.1 Présentation du territoire

Les Baronnies Provençales couvrent un espace de moyenne montagne préalpine (entre 500 et 1 757 mètres) situé entre la plaine du Rhône et la vallée de la Durance et regroupe 130 communes (87 sur le département de la Drôme et 43 sur le département des Hautes-Alpes). Situé aux confins de deux grandes régions, ce territoire excentré est resté à l'écart des grandes voies de communication et des agglomérations, la D94 constituant la desserte principale du territoire.

De fait, le territoire des Baronnies Provençales vit une forte déprise rurale depuis plusieurs décennies (excepté sur ses marges) et peine à trouver les leviers de développement de son économie. Cependant, face à ces difficultés, les efforts de ces dernières années pour structurer l'organisation administrative et politique ont porté leurs fruits et constituent aujourd'hui une des principales forces du territoire. Ce dernier bénéficie également d'une gamme de programmes de financements publics à vocation forestière et environnementale qui devraient permettre de conduire une politique de développement forestière ambitieuse.



Localisation du territoire de la CFT – Diagnostic CFT 2008

II.2. Le milieu forestier des Baronnies Provençales

La couverture forestière est conséquente dans les Baronnies Provençales par rapport au reste du territoire national : 79 % de la surface du territoire est constituée de formations boisées (bois, landes et landes boisées) assez uniformément répartis. Cette emprise sur le territoire fait de la forêt un levier considérable du développement local. Cependant, elle ne génère aujourd'hui que très peu de retombées économiques au regard de l'espace qu'elle occupe.

II.2.1 Les grandes formations boisées et peuplements forestiers

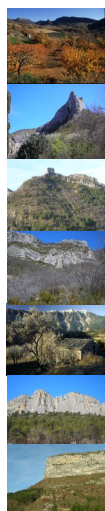
Le territoire forestier des Baronnies Provençales est composé de différentes formations boisées :

- Les futaies (20 %) : majoritairement composées de résineux, elles occupent souvent d'anciens terrains à vocation agricole
- Les taillis (18 %) : très hétérogènes, ils occupent aussi bien des zones de bonne fertilité que des sols très pauvres
- Les boisements lâches (17%) : majoritairement composés de résineux, ce sont très souvent d'anciens espaces pastoraux ou agricoles sous-utilisés et en voie de reconquête forestière
- Le mélange futaie-taillis (6%) : représente en général d'anciens prés-bois abandonnés par l'agriculture, où les résineux ont progressivement comblé les vides par boisement spontané
- Les plantations (1%) : elles traduisent l'effort de boisement artificiel à l'aide de Pin noir d'Autriche, effectué en général sur d'anciennes terres agricoles colonisées par les Pins sylvestres

Les peuplements du territoire des Baronnies Provençales sont :

- Les taillis de Chêne pubescent et les taillis de protection (43 %) présents sur les adrets et/ou sur des sols pauvres et superficiels
- Les futaies de Pin sylvestre (19 %) abondent sur tout le territoire et tout particulièrement dans le haut bassin de l'Eygues
- Les futaies d'autres conifères (5 %), généralement de Pin d'Alep, se situent principalement autour de Buis-les-Baronnies et Nyons, dans la partie la plus méditerranéenne du territoire
- Les taillis de Hêtre (5 %) occupent les versants nord d'altitude en particulier dans le Séderonnais et sur tous les versants nord des affluents du Buëch.
- Les futaies de Pin noir d'Autriche (5 %) sont très dispersées sur le territoire. Elles constituent d'importants massifs, principalement dans les forêts communales et domaniales et localement en forêts privées au niveau de secteurs de reboisement mis en place depuis les années 1980
- Les landes et landes boisées (22 %) sont très présentes, sur la plupart des versants et notamment à l'est d'une ligne partant de la montagne d'Angèle et s'achevant au Col de Fontaube

Les caractéristiques de la forêt des Baronnies Provençales traduisent le contexte forestier du territoire : une forêt jeune avec de faibles volumes, bien souvent issue de la reconquête naturelle d'anciens espaces pastoraux ou agricoles dont les sols généralement calcaires, sont superficiels. Ces peuplements de faible valeur sont composés d'une abondance de taillis de Chêne pubescent, de



pinèdes à Pin sylvestre et dans une moindre mesure de pinèdes à Pin noir. Les hêtraies sont plus rares et les sapinières quasi anecdotiques.

II.2.2 La propriété forestière

La forêt des Baronnies provençales est une forêt essentiellement privée. Celle-ci représente 82 % du territoire boisé et un peu plus de 10 000 propriétaires. Les $\frac{3}{4}$ des propriétés forestières ont une taille inférieure à 5 hectares et 90 % du territoire forestier privé est occupé par des propriétés de moins de 100 ha mais 46 % est occupé par des propriétés de plus de 25 ha. La forêt privée connaît donc un morcellement relativement important ce qui représente un frein à la mobilisation de la ressource.

La forêt publique représente 20 % du territoire boisé soit 101 forêts communale (10 %), 14 domaniales (8 %) et 1 départementale (forêt de Beynaves dans les Hautes-Alpes). Elles sont réparties de façon assez homogène sur le territoire.

Le regroupement de la propriété forestière ou *a minima* le regroupement d'actions forestières est un enjeu important pour favoriser la bonne gestion de la ressource.

II.2.3 Le capital bois

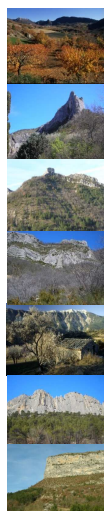
L'analyse des données IFN sur le territoire permet d'approcher les principales valeurs du capital bois. Tous types de peuplements confondus, ce sont environ 7 millions de mètres cubes de bois présents. La production annuelle est estimée à 240 000 m³ mais ce volume est à relativiser car plus de 60 % des surfaces sont difficiles voire très difficiles à exploiter (problèmes de dessertes, de qualité des peuplements, ...) et la densité de bois reste faible.

L'exploitation des bois dans les Baronnies Provençales se fait en grande partie en forêt publique, du fait de la qualité de la desserte et des peuplements. En forêt privée, les problèmes de desserte, de morcellement et la faible valeur des peuplements expliquent la faible mobilisation des bois dont la gestion est plus complexe. Il existe cependant une réelle différence d'activité forestière entre la Drôme et les Hautes-Alpes, liée notamment à la dynamique insufflée par la coopérative forestière Provence Forêt qui réalise la vente de 5 000 m³ en moyenne par an avec le concours du CRPF et de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Forêt privée et forêt publique confondues, le volume annuel exploité a été estimé entre 10 000 à 15 000 m³ par an en 2008, soit environ 5 % de la productivité annuelle des forêts.

Malgré les contraintes du territoire et la faible densité de bois, le potentiel de bois mobilisable reste important et la relance de l'exploitation du bois demeure un enjeu fort pour le territoire.

II.2.4 La gestion et la certification forestière

En forêt privée, seuls quelques propriétaires ont fait la démarche de certification sur les Baronnies Provençales et seulement 3 % de la surface privée faisaient l'objet de Plan Simple de Gestion (PSG) en 2008. En forêt publique, aucune forêt communale n'est engagée dans la démarche de certification. Toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC ainsi que la forêt de Beynaves du Conseil général des Hautes-Alpes. Les forêts publiques sont majoritairement soumises au régime forestier mais ne possèdent pas systématiquement de plan d'aménagement. Globalement, ce constat est très révélateur d'un manque de culture forestière et de la faible exploitation des forêts des Baronnies Provençales.



La promotion de la gestion forestière durable via la certification forestière (PEFC), la généralisation des prescriptions environnementales dans les travaux forestiers ou *a minima* l'adhésion au code des bonnes pratiques semblent indispensables pour garantir la préservation des sols, de la biodiversité, de la qualité des eaux et des paysages du territoire.

II.2.5 La desserte forestière

Différents documents de desserte ont été réalisés sur le territoire : un schéma de desserte forestière a été établi en 1993 sur la partie drômoise, intégrant d'autres exigences que l'exploitation forestière (risques d'incendies, protection de l'environnement et activités de loisirs). Dans les Hautes-Alpes, les plans de massifs (PMPFCI) intègrent les exigences liées à l'exploitation forestière. Ces documents ont conduit à la création de quelques dessertes sur le territoire, mais n'ont été que partiellement mis en œuvre à ce jour. De fait, beaucoup de massifs ne sont pas desservis actuellement et le manque de desserte reste un des principaux handicaps à l'exploitation du bois dans les Baronnies Provençales, la part d'autofinancement du maître d'ouvrage demeurant le principal élément de blocage.

La réalisation des actions identifiées dans les documents de desserte existants doit être poursuivie et accompagnée d'une action de sensibilisation des élus et propriétaires aux enjeux liés à l'amélioration de l'accès à la ressource.

II.3. La filière bois dans les Baronnies Provençales

II.3.1 La filière d'exploitation

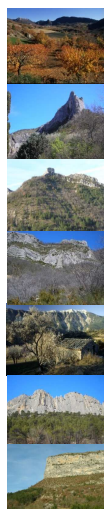
Très peu d'entreprises d'exploitation sont présentes sur le territoire. Les entreprises de travaux forestiers sont unipersonnelles et les deux entreprises d'exploitation forestière comptent seulement quelques salariés. Douze à quinze entreprises extérieures au territoire interviennent cependant dans le processus de mobilisation de la ressource. Quelques entreprises locales de Bâtiment et Travaux Publics réalisent une partie du transport.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : le manque de main d'œuvre formée (bûcherons, débardeurs, ...) lié à la pénibilité du travail au regard de la rémunération, une situation économique tendue où la valeur du bois reste faible, la lourdeur des investissements, la complexification de la réglementation et les handicaps du territoire (foncier, accès, pentes) dont l'accès aux coupes (insuffisances de desserte, limitations de tonnage,...).

Un soutien à la filière d'exploitation est nécessaire pour garantir son maintien, notamment par l'amélioration de l'accès à la ressource.

II.3.2 La première transformation

La première transformation est le maillon le plus préoccupant sur les Baronnies Provençales. En dix ans, près d'une dizaine de scieries de différentes tailles, situées sur le territoire ou à proximité ont fermé. Aujourd'hui, quasiment inexistantes sur le territoire et aux alentours, seules quelques petites scieries artisanales sont encore présentes mais aucune ne s'approvisionne dans le massif des Baronnies Provençales et le volume de bois scié demeure très limité. Quelques unités de sciage plus importantes sont situées aux alentours mais n'ont pas à ce jour de réelle incidence sur l'exploitation des bois dans les Baronnies Provençales.



La disparition du sciage condamne toute possibilité de valorisation locale de la production en produits transformés. Une réflexion sur l'installation d'outils de première transformation est donc nécessaire pour répondre aux besoins de la deuxième transformation. Le Pin noir notamment est une essence qui présente de très bonnes propriétés mécaniques propices à la construction.

II.3.3 La deuxième transformation

Traditionnellement, les entreprises de deuxième transformation s'approvisionnaient en produits très peu élaborés, directement issus des unités de sciages locales. Aujourd'hui, elles se tournent vers l'utilisation de produits semi-finis et technologiquement avancés. En parallèle, la construction bois a connu un bond technologique : les réglementations se sont affinées et les exigences qualitatives des entreprises sont de plus en plus affirmées. Aussi, les entreprises de deuxième transformation (charpentes et menuiseries) préfèrent des produits industriels répondant à des critères précis (classement, séchage,...), non disponibles localement du fait de l'absence d'unités de sciage moderne.

Enfin, face à l'engouement pour la construction bois, le territoire fait face à un déficit d'entreprises de charpentes alors que la deuxième transformation est un véritable maillon du développement économique local.

Il est essentiel que le territoire s'attache à rendre les métiers du bois attractifs en mettant en valeur les divers atouts du bois comme matériau, afin de conforter et pérenniser un tissu local d'entreprises.

II.3.4 Les débouchés

Le principal débouché pour les feuillus (hêtres et chênes) est le bois énergie (essentiellement bois bûche). L'affouage est pratiqué de manière significative. Les communes forestières tirent donc peu de bénéfices de leurs forêts, préférant privilégier l'aspect social et communautaire.

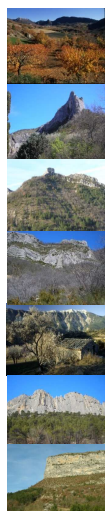
Le débouché quasiment exclusif des résineux est la trituration excepté le pin noir pour lequel les débouchés sont plus diversifiés. Le bois énergie sous forme de plaquette forestière représente un débouché prometteur, d'autant plus que, contrairement au bois industrie, il peut être valorisé dans des filières courtes de commercialisation.

La requalification par le tri du bois des Baronnies Provençales et la sécurisation de débouchés plus rémunérateurs est un facteur important pour le développement de la filière.

II.3.5 La filière bois énergie

La bûche est le produit bois énergie traditionnel. Plusieurs gros producteurs sont recensés sur le territoire. Pour se diversifier, ils s'orientent vers le négoce de granulés et la production de plaquettes, à l'aide d'équipements spécifiques (plateforme de stockage, chargeur, camion souffleur...). Cette nouvelle orientation émerge d'autant plus que le contexte à venir semble très propice au développement des filières bois déchiqueté et granulé et qu'une réelle dynamique d'installation de chaudière bois est observée dans ce domaine ces dernières années sur le territoire et aux abords.

Une concertation et une coordination avec l'ensemble des acteurs sont nécessaires pour structurer la production de bois plaquette sur le territoire et développer des outils de production qui garantissent une valeur ajoutée et répondent à une demande, notamment locale.



II.4. Les divers usages et rôles de la forêt

II.4.1 Le sylvo-pastoralisme

Le sylvo-pastoralisme sur le territoire concerne essentiellement l'élevage ovin. Cette activité est très développée : plus de 90 % des éleveurs pratiquent le pâturage en forêt (forêt et landes boisées). Ces pâturages constituent environ les 3/4 des surfaces utilisées par les troupeaux. Ainsi 1/4 du territoire forestier participerait au sylvo-pastoralisme. Il procure une ressource alimentaire considérable aux troupeaux et en contre-partie, il participe à l'entretien du paysage, diminue les risques d'incendie et favorise la biodiversité.

L'activité pastorale sur la partie drômoise des Baronnies Provençales bénéficie depuis 2010 d'un Plan Pastoral de Territoire (PPT) qui permet aux éleveurs regroupés en Groupement Pastoraux et aux propriétaires fonciers regroupés en Association Foncière Pastorale de réaliser des aménagements notamment en faveur du sylvo-pastoralisme.

Le sylvo-pastoralisme représente un enjeu fort pour le territoire. Aussi, les actions menées dans la CFT devront s'efforcer de soutenir et valoriser cette activité.

II.4.2 La trufficulture

Plusieurs espèces de truffes sont récoltées sur le territoire dont la célèbre truffe noire. La production est importante dans les Baronnies Provençales, surtout dans sa partie occidentale, considérée comme faisant partie du premier bassin truffier d'Europe.

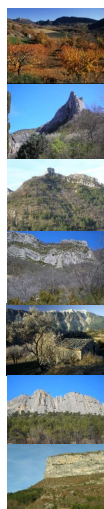
La production traditionnelle de truffes sauvages a progressivement été abandonnée durant le XXème siècle au bénéfice de la culture de plants mycorhizés qui représente aujourd'hui la majeure partie de la production. Malgré les techniques nouvelles, la production annuelle de truffe n'a cessé de diminuer au cours du siècle dernier et en cela, les Baronnies Provençales présentent de très fortes potentialités de production de truffe, en forêt et sur les parcelles agricoles à l'abandon.

Etant donné la hausse des prix de vente et les potentialités de développement de la production sur le territoire, la promotion et le développement de la filière truffe sont des enjeux importants.

II.4.3 La biodiversité en forêt

Loin d'être homogène dans sa composition, la forêt des Baronnies Provençales est riche d'une diversité liée aux variations climatiques et morphologiques du territoire. Le niveau de connaissance actuel de cette richesse écologique est aujourd'hui satisfaisante et a conduit au classement de 2/3 de l'espace dans divers dispositifs environnementaux (ZICO, réserves biologiques, espaces naturels sensibles, Natura 2000,...).

La Charte forestière devra s'attacher à poursuivre l'identification des habitats et espèces à haute valeur patrimoniale, à favoriser la mise en place d'outils de gestion, de valorisation de ce patrimoine remarquable, à sensibiliser, former, éduquer les acteurs de la gestion forestière et de la population en faveur de sa préservation.



II.4.4 La gestion des risques

La sécheresse du climat, l'aérologie et la typologie des essences forestières font des Baronnies Provençales une zone largement exposée aux risques d'incendie en forêt. La totalité des communes sont classées par arrêté préfectoral dans la liste des communes à risque, soumises à des obligations de débroussaillage. En conséquence, le territoire dispose de plusieurs documents de gestion comme les Plans Départementaux DFCI ou des Plan de Massif DFCI. Au regard de ces documents, l'aléa risque d'incendie et le niveau d'équipement DFCI sont aujourd'hui assez précisément connus. Les services chargés des missions DFCI (DDT, SDIS, ONF, CRPF) en Drôme mettent en évidence le manque d'entretien de ces équipements publics ou privés. Un travail de sensibilisation a été engagé par les DDT mais le portage de cette gestion est désormais un enjeu important pour le territoire.

Suite à des glissements de terrains et d'inondations au cours du XIXème siècle, les lois sur la restauration des terrains en montagne ont organisé la réquisition de milliers d'hectares pastoraux dans la Drôme. Un siècle après leur création, ces terrains plantés de Pin noir ont pleinement rempli leur rôle de lutte contre l'érosion et le ruissellement de surface. Le vieillissement de ces peuplements implique un renouvellement pour pérenniser et conforter leur rôle de protection.

Il apparaît opportun de prolonger le travail mené par les DDT, en sensibilisant élus et propriétaires sur les obligations de débroussaillage qui leur incombent et en engageant une concertation pour définir une politique DFCI commune sur le territoire et mutualiser cette responsabilité entre intercommunalités pour prendre part à la pérennisation des équipements DFCI. Le vieillissement des peuplements RTM implique une anticipation de leur nécessaire renouvellement.

II.4.5 Forêt et activités traditionnelles

La forêt est le siège de nombreuses activités dites traditionnelles en particulier les activités cynégétiques et la récolte des champignons.

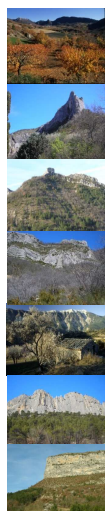
Les activités cynégétiques

La chasse constitue l'une des composantes fortes de la vie sociale du territoire et touche un nombre élevé de pratiquants. Ceux-ci sont principalement organisés en Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) qui couvrent la quasi-totalité des Baronnies Provençales.

La fermeture des espaces et de la diminution de la diversité des biotopes agricoles provoquent une nette régression des populations de petits gibiers (lièvre commun, bécasse des bois, perdrix rouge et le lapin de garenne). De fait, les principales espèces chassées sont le grand gibier, le sanglier principalement mais également le chevreuil et plus récemment le cerf. Les revenus générés par l'organisation de chasses privées ou domaniales (location du droit de chasse) dépassent bien souvent ceux liés à la vente des bois des parcelles concernées.

La cohabitation avec les autres activités pratiquées en forêt se passe généralement bien. Néanmoins, une inquiétude apparaît vis-à-vis du développement « anarchique » de la pratique de sports motorisés comme le quad. D'autre part, la croissance des populations d'ongulés, notamment du cerf, s'accompagne de dégâts sur la régénération naturelle des parcelles forestière, provoquant l'inquiétude des propriétaires forestiers.

Il semble opportun de s'attacher, en concertation avec les chasseurs, à garantir la régulation de l'équilibre sylvo-cynégétique vis-à-vis de certaines espèces, la restauration des habitats favorables à la petite faune et la cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt.



Le ramassage des champignons sylvestres

La récolte des champignons sylvestres (lactaires, chanterelles notamment) constitue une activité très prisée sur le territoire. Les ramasseurs sont des habitants du territoire, mais également des personnes externes qui interviennent à titre personnel ou commercial. Cette présence de personnes extérieures génère des conflits d'usages avec les propriétaires mais également avec les chasseurs du fait du dérangement du gibier.

Il semble opportun de travailler à une meilleure gestion de l'activité de ramasse des champignons sylvestres afin de limiter les conflits entre les différents protagonistes.

II.4.6 Forêt et tourisme

Le territoire des Baronnies Provençales ancre une partie de son développement économique sur les activités sportives, de loisirs et touristiques liées, entre autres, au climat méditerranéen, à la beauté des paysages et aux produits de terroirs. L'attractivité du territoire est ainsi basée sur un certain nombre d'éléments constitutifs, naturels et humains, mais très rarement sur une entrée « forêt ». Néanmoins, le territoire comprend un réseau très dense de chemins de petites ou grandes randonnées, praticable essentiellement à pied ou en VTT. Les randonneurs des Baronnies Provençales apprécient avant tout des paysages préservés, naturels et sauvages.

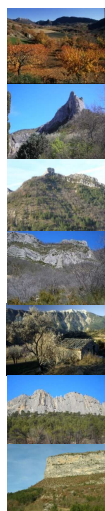
Les équipements touristiques du territoire sont également nombreux avec un caractère rural marqué. Ces équipements d'accueil mériteraient d'être complétés par des installations ajoutant une dimension informative et culturelle aux lieux tels que des panneaux d'information, des circuits pédagogiques, des tables d'orientation, etc...

Il paraît nécessaire d'établir un plan de développement du tourisme en forêt qui intègre une analyse globale de la fréquentation touristique, un recensement précis des équipements en place, une identification des sites à forte valeur patrimoniale et une stratégie de diversification de l'offre.

II.5 Forêt et société

Autrefois, les terres des Baronnies Provençales étaient de grandes étendues pastorales partagées entre une multitude de petits propriétaires éleveurs. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle et durant tout le XX^{ème} siècle, les terres pâturées n'ont cessé de se réduire laissant place à la forêt. Landes, pins sylvestres et chênes pubescents ont progressivement pris place sur les versants pour occuper aujourd'hui 79 % de l'espace total. De fait, la forêt des Baronnies Provençales est un néo-espace, qui s'impose à une population rurale de tradition agricole qui perçoit la forêt davantage comme un milieu subi qu'assumé.

Le manque, voire l'absence de culture forestière dans les Baronnies Provençales devra être un élément fort de la charte, car aucune politique ne trouvera écho auprès de la population et des élus locaux, si elle n'est pas accompagnée d'un important travail d'information, de formation et d'éducation de la population et de la jeunesse.



III. Enjeux et Orientations

Au regard des principaux éléments du diagnostic technique et des résultats de la concertation menée pour son élaboration, quatre enjeux forestiers majeurs ont été identifiés pour le territoire, eux-mêmes déclinés en plusieurs orientations stratégiques.

Enjeu 1 : redonner une valeur économique au territoire forestier

La forêt des Baronnies Provençales ne génère aujourd'hui que très peu de retombées économiques pour le territoire alors qu'elle occupe 79 % de l'espace. La CFT doit s'attacher à trouver les leviers de valorisation économique de cet espace. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur la multifonctionnalité de la forêt et développer de façon transversale l'ensemble des activités génératrices de valeurs. Cinq orientations sont proposées :

- Relancer l'exploitation du bois
- Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale
- Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs
- Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt
- Promouvoir la trufficulture

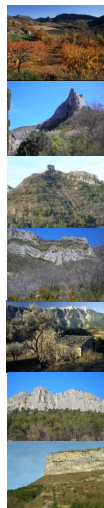
Enjeu 2 : organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles

La forêt des Baronnies Provençales est à la fois un espace de travail, essentiellement pour les éleveurs et les exploitants forestiers, et un espace de loisirs pour de nombreux utilisateurs. La multiplicité des usages en un même lieu génère des conflits entre les utilisateurs (éleveurs, pratiquants d'activités de nature, pratiquants de sports motorisés, chasseurs, cueilleurs, propriétaires, etc.). En outre, certaines activités sont susceptibles de fragiliser les milieux naturels. Il paraît donc nécessaire d'engager des actions visant à améliorer la gestion et la fréquentation du territoire forestier.

Enjeu 3 : préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier

Les forêts des Baronnies Provençales sont riches d'un patrimoine écologique et culturel hérité de sa situation morpho-climatique et de ses activités passées. Aujourd'hui ce patrimoine est en grande partie délaissé du fait de la déprise agricole avec notamment la réduction du cheptel ovin, et du fait de la diminution constante de l'exploitation paysanne du bois. Il se trouve aujourd'hui menacé par la progression de la forêt, l'érosion du temps et le réchauffement du climat. Trois orientations stratégiques peuvent permettre de palier ce phénomène :

- Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux
- Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier (essences patrimoniales, arbres et sites remarquables)
- Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels (érosion, crues, glissements de terrains, chutes de blocs...)

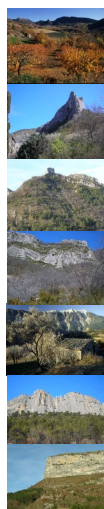


Enjeu 4 : rénover la culture forestière et environnementale

La forêt des Baronnies Provençales est très souvent perçue par ses acteurs comme un néo-espace dont on ne sait que faire. Cet état de fait est lié à l'évolution du milieu qui n'a pas été de paire avec l'évolution socioculturelle. En ce sens, il sera nécessaire de rénover la culture forestière et environnementale du territoire en mettant en place des actions de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire (propriétaires, élus, professionnels, scolaires, touristes...) aux problématiques forestières et à l'environnement. Cette démarche est apparue comme indispensable pour porter efficacement la politique forestière et l'inscrire durablement dans le territoire.

Enjeux forestiers et orientations stratégiques
Enjeu I. Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation I.1. - Relancer l'exploitation du bois
Orientation I.2. - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale
Orientation I.3. - Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs
Orientation I.4. - Organiser et professionnaliser l'offre touristique en forêt
Orientation I.5. - Promouvoir la trufficulture
Enjeu II. Organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles
Orientation II.1. - Améliorer la gestion de la fréquentation du territoire forestier
Orientation II.2. - Contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles (chasse, cueillette de champignons...)
Enjeu III. Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier
Orientation III.1. - Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux
Orientation III.2. - Développer des actions en faveur de la valorisation du patrimoine forestier
Orientation III.3. - Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter les fonctions de protection de la forêt contre les risques naturels
Enjeu IV. Rénover la culture forestière et environnementale
Orientation IV.1. - Former, informer et sensibiliser les acteurs du territoire (propriétaires, professionnels, élus, scolaires, touristes) aux problématiques forestières et à l'environnement

Table des enjeux majeurs et des orientations stratégiques de la CFT – Diagnostic CFT 2008



IV. Plan d'actions

Enjeux	Orientations	Actions	Priorité*
1. Redonner une valeur économique au territoire forestier	1.1 Relancer l'exploitation du bois	1. Mise en place d'outils de gestion forestière	pilote
		2. Réorganisation du parcellaire forestier	priorité
		3. Réalisation de travaux d'amélioration de desserte	pilote
	1.2 Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale	4. Organisation de la production de plaquettes forestières	priorité 1
		5. Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois	priorité 1
		6. Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre	pilote
	1.3 Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale	7. Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme	priorité 1
2. Organiser durablement les usages et valoriser les activités traditionnelles	1.4 Organiser et structurer l'offre touristique en forêt	8. Valorisation du milieu forestier à travers le tourisme et les activités de pleine nature	pilote
	2.2 Contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles en forêt	9. Concertation en faveur du bon équilibre sylvo-cynégétique des populations d'ongulés	priorité 1
3. Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel de la forêt	3.1 Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux forestiers	10. Sensibilisation, formation et mise en œuvre de dispositifs en faveur de la préservation de la biodiversité des espaces forestiers	priorité 1
	3.3 Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter ses fonctions de protection contre les risques naturels	11. Sensibilisation et organisation des collectivités vis-à-vis de la problématique DFCI	priorité 1
4. Rénover la culture forestière et environnementale		12. Sensibilisation et éducation des enfants à la forêt et son environnement	priorité 1
		13. Gouvernance de la politique forestière du territoire	pilote

Table des actions CFT en fonction des enjeux et orientations

* voir chapitre I. 1.4 : Réalisation de groupes de travail thématiques et priorisation des actions (p.6)

Action 1 - Mise en place d'outils de gestion forestière
Enjeux
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation
1.1 - Relancer l'exploitation du bois
Action
1 - Mise en place d'outils de gestion forestière
Contexte
La forêt des Baronnies Provençales occupe 79% de la totalité du territoire (formation boisée au sens IFN) et représente un important levier d'économie et de dynamique locale. La valorisation et la gestion durable de cette ressource implique une réflexion à long terme à travers des outils de gestion adaptés, notamment envers la forêt privée qui représente plus de 82% des surfaces.
Objectifs
Favoriser la mobilisation et la gestion durable de la ressource en bois à travers des outils de gestion adaptés et des actions sylvicoles collectives
Description de l'action
Mise en place d'outil de gestion à destination des grands propriétaires forestiers - Analyse du parcellaire forestier pour identifier les grandes propriétés forestières privées et les structures de regroupement existantes (ex: Associations Foncières Pastorales) ne possédant pas d'outil de gestion - Priorisation des propriétés identifiées selon des critères favorisant l'opérationnalité (taille de la parcelle, localisation,...) - Intervention du CRPF pour sensibiliser les propriétaires identifiés et encourager la mise en place d'outils de gestion - Association de l'ONF à l'analyse du parcellaire pour identifier les parcelles communales ne relevant pas du régime forestier et ne possédant pas d'outil de gestion - Coordination de la démarche de mise en place d'outils de gestion avec les projets du Plan Pastoral de Territoire des Baronnies Provençales Mise en place d'outil de gestion collective à destination des petits propriétaires forestiers - Identification des secteurs selon des critères favorisant l'opérationnalité (dynamique locale, enjeux forestiers, enjeux en lien avec la forêt notamment le pastoralisme ,...) - Organisation une réunion publique de présentation de la démarche en conviant propriétaires privés (dont agriculteurs) et élus - Sensibilisation des propriétaires privés à la gestion forestière et adhésion à la démarche - Accompagnement dans la mise en place d'une structure de regroupement type ASLGF - Accompagnement dans l'élaboration d'un outil de gestion collectif - Bilan de l'opération - Mise en place d'outils pour faciliter la diffusion de la méthode à d'autres secteurs du territoire Réalisation d'interventions sylvicoles groupées - Identification des secteurs selon des critères favorisant l'opérationnalité (dynamique locale, enjeux forestiers,...) - Accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des interventions - Bilan de l'opération - Mise en place d'outils pour faciliter la diffusion de la méthode Coordination des acteurs techniques de la gestion forestière - Concertation entre CRPF, Coopérative forestière, Syndicats professionnels, ONF, Cofor, SMBP et acteurs forestiers pour définir un protocole de coordination/groupement de leurs interventions sylvicoles
Territoires concernés
- Mise en place d'outil de gestion à destination des grands propriétaires forestiers : propriétés privées ou structures de regroupement type AFP de plus de 25 ha (surface à définir selon résultats de l'analyse parcellaire) dépourvues de PSG, propriétés communales ne relevant pas du régime forestier - Mise en place d'outil de gestion collective à destination des petits propriétaires forestiers : secteurs pré-ciblés : Sud de Dieulefit, secteur de Verclause-Montferrand-la-Farre et secteur de Buis les Baronnies côté Drôme. A définir côté Hautes Alpes - Réalisation d'interventions sylvicoles groupées : à définir - Coordination des acteurs techniques de la gestion forestière : les Baronnies Provençales (Territoire CFT)
Porteur de projet
- Mise en place d'outil de gestion à destination des grands propriétaires forestiers : CRPF - Mise en place d'outil de gestion collective à destination des petits propriétaires forestiers : CRPF - Réalisation d'interventions sylvicoles groupées : Coopératives forestières, CRPF - Coordination des acteurs techniques de la gestion forestière : SMBP

Partenaires
CRPF, ONF, Coopératives forestières, propriétaires forestiers, Collectivités, SMBP, Chambres d'Agriculture, ETF et exploitants locaux, experts forestiers, ADEM, Cerpam,...
Rôle de l'animateur CFT
• Participer à la mise en place d'outil de gestion collective à destination des petits propriétaires forestiers • Coordonner les acteurs techniques de la gestion forestière et élaborer une convention entre partenaires
Articulation avec dispositifs existants
• Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) • Plan Pastoral de Territoire des Baronnies Provençales • Tiers temps animation CRPF Drôme Ardèche • Plan de Développement de Massif • Action 2 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 • Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier • Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
2. Réorganisation du parcellaire forestier 3. Réalisation de travaux d'amélioration de desserte 4. Organisation de l'approvisionnement local des chaufferies et réseaux de chaleur bois du territoire 7 - Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme
Coût de l'action
Mise en place d'outil de gestion à destination des grands propriétaires forestiers • Analyse du parcellaire : 2 000 € • Communication auprès des propriétaires identifiés : 1 000 € - Total : 3 000 € Mise en place d'outil de gestion collective à destination des petits propriétaires forestiers • Animation : 100 jours/groupement soit 60 000 € • Communication : 2 000 € - Total : 62 000 € Réalisation d'interventions sylvicoles groupées : 15 000 €/chantier Total : 60 000 € Coordination des acteurs techniques de la gestion forestière Total : compris dans animation CFT TOTAL : 125 000 €
Financements potentiel
• Région Rhône Alpes (PSADER) : animation pour outil de gestion collective, interventions sylvicoles groupées dans une stratégie territoriale • Région Rhône Alpes (lignes directes) : élaboration de PSG et PSG groupés : plafond à 1 200 € (plafond des dépenses éligibles à 1 500 €, surface >10ha) . Constitution d'ASLGF : 15 000 €/groupement (constitution juridique, achat de petit matériel,...). Réalisation d'interventions sylvicoles groupées (surface > 2ha) • Région PACA : interventions sylvicoles groupées via la Coopérative forestière • CIMA/PIOA : animation dans le cadre d'une stratégie de production de bois plaquette • PPRDF (TFNB) : animation
Niveau de priorité
Action pilote
Echéancier de temps
Lancement courant 2012-2013

Critères d'évaluation
Mise en place d'outil de gestion à destination des grands propriétaires forestiers • Indicateurs de réalisation Nombre de courrier d'information distribués Nombre de propriétaires contactés • Indicateurs de résultat Nombre de documents de gestion élaborés Surface concernée par ces documents de gestion / Volumes de bois concernés par ces documents de gestion Mise en place d'outil de gestion collective à destination des petits propriétaires forestiers • Indicateurs de réalisation Nombre de propriétaires contactés Nombre de réunions réalisées • Indicateurs de résultat Nombre de documents de gestion collective élaborés Nombre de propriétaires concernés par ces documents de gestion collective Surface concernée par ces documents de gestion collective / Volumes de bois concernés par ces documents de gestion collective Réalisation d'interventions sylvicoles groupées • Indicateurs de réalisation Nombre d'interventions sylvicoles groupées réalisées • Indicateurs de résultat Nombre de propriétaires mobilisés Surface concernée par l'action / Volume de bois mobilisé par l'action Coordination des acteurs techniques de la gestion forestière • Indicateurs de réalisation Nombre de réunions réalisées • Indicateurs de résultat Elaboration de la convention Communication sur la signature de cette convention

2 - Réorganisation du parcellaire forestier
Enjeux
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation
1.1 - Relancer l'exploitation du bois
Action
2 - Réorganisation du parcellaire forestier
Contexte
La forêt des Baronnie Provençales connaît un morcellement important : 75% des parcelles privées ont une taille inférieure à 5 hectares (diagnostic CFT). Ce morcellement est un des principaux facteurs limitant pour la mobilisation et la gestion durable de la ressource. La mise en place de procédures d'échange et de regroupement foncier en zone forestière est une réponse à cette problématique
Objectifs
Diminuer le morcellement de la forêt privée en favorisant la réorganisation du parcellaire et constituer des unités de gestion cohérentes favorables à une meilleure mobilisation et gestion durable de la ressource en bois

Description de l'action
Renforcement de la communication sur les procédures et outils existants • Communication sur les procédures d'aménagement foncier existantes et les dispositifs d'aides associés auprès des communes et des propriétaires privés (en particulier ceux inscrits dans une démarche collective), en distinguant le type d'opérations, volontaires ou organisées) • Communication sur d'éventuels outils de mise en contact existants favorisant les actions d'achat et de vente entre propriétaires forestiers (vulgarisation des conditions d'application du "droit de préférence" en vigueur depuis 2010 par exemple) Mise en place d'opérations d'échanges et/ou cessions amiables • Identification des cantons / communes à enjeux et/ou souhaitant bénéficier de la démarche • Priorisation les candidatures (critères à définir : dynamique locale, actions groupées de mobilisation de bois, structuration de propriétaires,...) • Organisation une réunion publique de présentation de la démarche en conviant propriétaires privés (dont agriculteurs) et élus • Organisation de permanences en mairie pour recevoir individuellement les personnes souhaitant bénéficier de la démarche • Réalisation de visites de terrains avec les propriétaires intéressés (identifier les propriétaires mitoyens, le type de peuplement,...) • Accompagnement des propriétaires dans la constitution des dossiers d'échanges / cessions pour demander l'aide financière du CG 26 • Coordination de l'action avec une action sur le foncier agricole Mise en place d'opérations d'aménagement foncier type Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) et d'Echange et Cession d'Immeuble Ruraux/Forestiers (ECIR/ECIF) • Identification les communes à enjeux et/ou souhaitant bénéficier de la démarche • Prioriser les candidatures (critères à définir : actualisation de PLU, dynamique locale, actions groupées de mobilisation de bois,...) • Renforcement le volet forestier dans le dispositif (travailler notamment les conditions d'engagement des propriétaires privés) • Association du Conseil Général des Hautes Alpes à l'action afin d'encourager une coordination des politiques de réorganisation du parcellaire menés par les deux Départements
Territoires concernés
Les Baronnies Provençales (Territoire CFT) et les communes côté Drôme dans un premier temps pour ce qui concerne les aménagements fonciers
Porteur de projet
• Communiquer sur les procédures et outils existants : CG, CRPF, SMBP • Opérations d'échanges et/ou cession amiable : Communes • Opérations pilotes d'Aménagement Foncier : Communes
Partenaires
Collectivités, ONF, Cofor, SMBP, CRPF 05, Conseil Général 05, Chambres d'Agriculture, Coopératives forestières,...
Rôle de l'animateur CFT
• Renforcer la communication sur les procédures et outils existants • Participer aux opérations d'échanges et/ou cessions amiables • Participer aux opérations d'aménagement foncier organisé
Articulation avec dispositifs existants
• Action foncière du Conseil Général de la Drôme (Action 2 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013) • Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
1. Mise en place d'outils de gestion forestière
Coût de l'action
Communiquer sur les procédures et outils existants • Animation : 1 000€ • Communication : 3 000 € - Total : 4 000 € Favoriser les opérations d'échanges et/ou cessions amiables • Animation : 25 jours/secteurs (2 par an) soit 20 000 € / an - Total : 20 000 € /an Opérations pilotes d'Aménagement Foncier - Total : à définir TOTAL : à définir
Financements potentiels
• Conseil Général 26 et Conseil Général 05 • Région PACA : dispositif en faveur du foncier forestier. Aide échanges amiables (80% frais notariés) et acquisition foncier forestier par collectivité (25% avec plafond à 100 000 €)

Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2013
Critères d'évaluation
Communication sur les procédures et outils existants • Indicateurs de réalisation Création d'outil de communication • Indicateurs de résultat Nombre de personnes auprès desquelles le documents a été diffusé Favoriser les opérations d'échanges et/ou cessions amiables • Indicateurs de réalisation Nombre d'opération réalisées • Indicateurs de résultat Nombre de propriétaires concernés Surface forestière concernée Augmentation moyenne de la taille des parcelles Favoriser les opérations d'échanges et/ou cession amiable • Indicateurs de réalisation Nombre d'opération réalisées • Indicateurs de résultat Nombre de propriétaires concernés Surface forestière concernée Augmentation moyenne de la taille des parcelles

3 - Réalisation de travaux d'amélioration de desserte
Enjeux
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation
1.1 - Relancer l'exploitation du bois
Action
3 - Réalisation de travaux d'amélioration de desserte
Contexte
La desserte reste un des principaux facteurs limitant à la mobilisation et la gestion durable de la forêt dans les Baronnies Provençales. La réalisation de travaux en faveur de l'amélioration de la desserte est une réponse à cette problématique
Objectifs
Améliorer l'accès à la ressource en bois afin de favoriser sa mobilisation et garantir sa gestion durable

Description de l'action
Animation • Identification des secteurs prioritaires en concertation avec les professionnels et en concordance avec les différents documents d'analyse de la desserte existant sur le territoire (PAT, Schéma de desserte, Plan de massif DFCI notamment) • Rencontre des élus et propriétaires forestiers pour les sensibiliser aux enjeux du projet de desserte • Organisation d'une concertation entre élus, propriétaires forestiers, acteurs de l'exploitation forestière, partenaires techniques pour définir les actions d'amélioration à mener en s'appuyant sur les documents / études de desserte existant • Identification du porteur de projet et accompagnement dans le montage de projet • Suivi de la réalisation des travaux • Bilan de l'opération • Mise en place d'outils pour faciliter la diffusion de la méthode à d'autres secteurs du territoire Investissement • Analyse de la propriété • Mise en place de conventions / droits de servitude pour la réalisation des travaux • Réalisation des travaux
Territoire concerné
Massifs identifiés comme prioritaires à partir de critères favorisant l'opérationnalité et l'efficacité, conciliant dans la mesure du possible les intérêts de la forêt privée avec ceux de la forêt publique et en concordance avec le PAT Côté Hautes-Alpes : divers secteurs déjà pré-identifiés dont secteur de la Méouge, Orpierre, Montjays/St André de Rosans, l'Epine/Rosans, Vallée de l'Oule Côté Drômois : sont pré-sentis les secteurs de Montferrand-la-Farre et le Sud de Dieulefit
Porteur de projet
• Animation : Coopérative forestière, CRPF, SMBP,... • Investissement : Commune ou Communauté de communes (à favoriser), propriétaires privés, structures de regroupement de propriétaires (type ASLGF)
Partenaires
CRPF, ONF, Collectivités, Coopératives forestières, Cofor, SMBP, Chambres d'Agriculture, DDT, Conseils Généraux, Exploitants forestiers,...
Rôle de l'animateur CFT
• Participer aux rencontres des élus et propriétaires forestiers pour les sensibiliser aux enjeux du projet de desserte • Participer à l'organisation de la concertation entre élus, propriétaires forestiers, acteurs de l'exploitation forestière, partenaires techniques pour définir les actions d'amélioration en s'appuyant sur les documents de desserte existant • Participer à l'identification du porteur de projet et à son accompagnement dans le montage de projet
Articulation avec dispositifs existants
• Plan d'Approvisionnement Territorial • Schéma de desserte forestière des Baronnies (1993) et diagnostic établi par la DRAAF • Plans de Développement de Massif • Schéma DFCI des Baronnies, PMPFCI et PIDAF • Action 5 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 • Animation 1/3 temps CRPF côté drômois • Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier • Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
1. Mise en place d'outils de gestion forestière
Coût de l'action
Animation • Rencontre des élus et propriétaires forestiers : 4 000 € • Organisation d'une concertation : 5 000 € • Identification du porteur de projet et accompagnement dans le montage de projet : 4 000 € Investissement • Analyse de la propriété : 4 000 € (peut être compris dans document de desserte) • Mise en place de conventions / droits de servitude : 4 000 € • Réalisation des travaux : 1 300 000 € TOTAL : 1 321 000 €

Financements potentiels
Animation • FEADER (ligne 341A) : stratégies locales de développement de la filière forêt-bois • PPRDF (TFNB) : animation Investissement • Etat/FEADER (dispositif 125A PDRH) : subvention de 40% à 70% (40% dossier individuel, 50% groupement forestiers, 70% si stratégie locale, schéma de desserte ou structure de regroupement) avec 10% de majoration si participation collectivités territoriales. • PPRDF (TFNB) : schéma de développement • Région Rhône Alpes (PSADER) : ensemble des investissements liés au schéma de desserte, depuis la définition de routes jusqu'aux places de dépôts et aires de retournement • CG 26 : 10 % sur l'investissement sous certaines conditions (5% FEADER + 10% CG 26)
Niveau de priorité
Action pilote
Echéancier de temps
Lancement courant 2012-2013
Critères d'évaluation
• Indicateurs de réalisation Nombre d'actions engagées Nombre de propriétaires contactés Nombre de réunions de concertation réalisées • Indicateurs de résultat Nombre de propriétaires engagés dans la démarche Nombre de kilomètres de desserte réalisés ou restaurés Nombre de points noirs résolus Surface forestière ayant bénéficié de l'action Volume de bois mobilisé et/ou mobilisable suite à l'action

4 - Organisation de la production de plaquettes forestières
Enjeux
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation
1.2 - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale
Action
4 - Organisation de la production de plaquettes forestières
Contexte
La plaquette forestière liée au développement des chaufferies bois représente un débouché pour les peuplements du territoire. La mobilisation de la ressource forestière dans cette optique implique d'organiser la production de plaquette forestières en s'appuyant sur les résultats du Plan d'Approvisionnement de Territoire (PAT) et la mise en place d'infrastructures adaptées

Objectifs
Valoriser la ressource forestière à travers la structuration de la production de plaquettes forestières sur le territoire
Description de l'action
Animation • Rencontre avec les élus, propriétaires forestiers (dont agriculteurs), exploitants forestiers et autres acteurs des secteurs identifiés comme étant en défaut d'approvisionnement (ciblés par le PAT) pour identifier un porteur de projet (structuration de plusieurs acteurs à envisager) et un site de production (inventaire des bâtiments, hangars ou plateformes existants) • Accompagnement du porteur de projet dans le montage de projet • Accompagnement du porteur de projet dans le dépôt de permis de construire • Suivi des travaux de mise en place de l'outil de production • Accompagnement du porteur de projet dans la mise en place de contrats d'approvisionnement • Accompagnement du porteur de projet dans le lancement de la production et la mise en place d'une démarche qualité (type normes iso) Investissement • Etude de faisabilité et montage juridique • Réalisation des travaux de mise en place de l'outil de production • Mise en place de contrats d'approvisionnement entre le gestionnaire de l'outil de production et les détenteurs de la ressource en bois (exploitant forestier, propriétaires privés, ASLGF,...) • Mise en place de contrats d'approvisionnement entre le gestionnaire de l'outil de production et les gestionnaires des chaufferies bois
Territoire concerné
En priorité les secteurs pré-identifiés par le PAT (notamment les bassins de Buis les Baronnies et Nyons) et ceux propices à la structuration de micro-filières d'approvisionnement
Porteur de projet
• Animation : SMBP, Fibois, Cofor 05... • Investissement : Collectivités, exploitants forestiers, entrepreneurs, collectifs d'entreprises,...
Partenaires
Collectivités, CRPF, Coopératives forestières, ONF, Cofor, Fibois, SMBP, DDT, Conseils Généraux, exploitants forestiers et scieurs, Chambres d'Agriculture,...
Rôle de l'animateur
• Organiser les rencontres avec les acteurs locaux pour identifier un porteur de projet et un site de production • Participer à l'accompagnement du porteur de projet dans le montage de projet et la maîtrise d'ouvrage • Participer à l'accompagnement dans l'étude de faisabilité et le montage juridique • Participer à l'accompagnement dans le dépôt du permis de construire • Participer à l'accompagnement dans la mise en place de contrats d'approvisionnement
Articulation avec dispositifs existants
• Plan d'Approvisionnement Territorial • Action 12 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 • Programme "1 000 chaufferies en milieu rural" des Cofor • Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
1 - Mise en place d'outils de gestion forestière 8. Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois
Coût de l'action
Animation : • Animation : 5 000 € • Communication : 1 000 € Investissement : • Etude de faisabilité et du montage juridique : 20 000 € • Création d'outils de production : 500 000 € TOTAL : 526 000 €

Financements potentiels
Animation : • ADEME • FEADER (ligne 341A) : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois • Région Rhône Alpes (PSADER) : organisation de l'approvisionnement Investissement : • ADEME : pré-diagnostic opérationnels (70% plafonnée à 30 000€). Certains investissements dont broyeurs et plateformes de stockage (50% en complément contrats de projets Etat-Région) • CIMA/4.2.3 et POIA/2.2 : Développer l'utilisation du bois-énergie sur le massif en améliorant l'offre locale • Région Rhône Alpes (PSADER) : plateformes de stockage si projet collectif • CG 26
Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2012
Critères d'évaluation
• Indicateurs de réalisation Nombre de réunions réalisées • Indicateurs de résultat Mise en place d'une filière de production Volume de plaquettes forestières produit Nombre de chaudières approvisionnées Nombre de contrats d'approvisionnement établis Création d'activité / d'équivalent temps plein

5 - Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois
4 - Organisation de la production de plaquettes forestières
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation
1.2 - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale
Action
5 - Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois
Contexte
La plaquette forestière représente un débouché pour les peuplements du territoire à travers le développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois locaux. Cette dynamique demande à être poursuivie à l'aide d'une politique d'accompagnement des porteurs de projet chaufferies et réseaux de chaleur bois.
Objectifs
Valoriser la ressource forestière, renforcer le tissu économique local et promouvoir le développement durable en favorisant l'installation de nouvelles chaufferies et réseaux de chaleur bois sur le territoire

Description de l'action
• Sensibilisation des élus et de la population locale à la thématique (édition d'une plaquette d'information sur le bois énergie et les résultats du Plan d'Approvisionnement Territorial, organisation de journées de sensibilisation et de formation sur le bois énergie,...) • Identification des porteurs de projets potentiels (enquête auprès de chaque collectivité pour évaluer les projets à venir sur le territoire) • Réalisation de notes d'opportunité d'installation de chaufferies et réseaux de chaleur bois pour les éventuels porteurs de projet • Accompagnement des porteurs de projet dans le montage de projet, des marchés publics, sur l'aspect technique et juridique • Etudier un mode d'organisation des différentes chaufferies du territoire pour optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement (commandes groupées de matériel, de chaufferies, de plaquettes, travaux de maintenance,...)
Territoire concerné
Les Baronnie Provençales (Territoire CFT)
Porteur de projet
SDED, Cofor 05, SMBP
Partenaires
Collectivités, SDED, CEDER, Cofor, SMBP,...
Rôle de l'animateur CFT
• Coordonner cette action avec le volet approvisionnement
Articulation avec dispositifs existants
Plan d'Approvisionnement Territorial Action 11 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 Programme "1 000 chaufferies en milieu rural" de Cofor Programme Aster bois du SMBP Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnie Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
7. Organisation de l'approvisionnement des chaufferies et réseaux de chaleur bois 6 - Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre (envisager une enquête commune pour identifier les porteur de projet potentiels chaufferie bois et/ou bâtiment)
Coût de l'action
• Sensibilisation des élus et de la population sur le bois énergie : Edition d'une plaquette d'information sur le bois énergie et les résultats du PAT : 4 000 € Organisation d'une journée de sensibilisation et de formation sur le bois énergie : 2 000 € • Réalisation de notes d'opportunité : 3 000 € • Réalisation d'études de faisabilité : 10 000 € • Animation générale : 8 000 € TOTAL : 27 000 €
Financements potentiels
• ADEME • POIA/2.3 : Promouvoir l'efficacité énergétique en montagne et développer le recours à d'autres énergies renouvelables • CG 26
Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2012
Critères d'évaluation
• Indicateurs de réalisation Nombre de notes d'opportunité réalisées Nombre d'études de faisabilité réalisées • Indicateurs de résultat Nombre de projets chaufferies et réseaux de chaleur bois engagés Volume de plaquettes consommé par les projets chaufferies et réseaux de chaleur bois engagés Nombre de contrats d'approvisionnement établis Création d'activité / d'équivalent temps plein Bilan carbone de l'opération

6 - Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre

Enjeux

1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier

Orientation

1.2 - Structurer la filière en vue d'une meilleure valorisation de la production locale

Action

6 - Promotion et valorisation du bois local comme bois d'œuvre

Contexte

Le massif forestier des Baronnies Provençales présente un potentiel en bois d'œuvre très peu exploité à ce jour. La valorisation de la ressource implique une reconnaissance des qualités du bois local en tant que bois d'œuvre et sa commercialisation à travers des débouchés adaptés

Objectifs

Valoriser le potentiel en bois d'œuvre local à travers des débouchés adaptés

Description de l'action

Promotion du bois local comme bois d'œuvre

- Visites de bâtiments réalisés à l'aide d'essences alpines
- Rencontre avec les acteurs du projet de BioVallée de la Drôme
- Rencontre entre professionnels de la filière, maîtres d'œuvre/artisans et architectes
- Chantier de démonstration avec intervention d'un scieur mobile
- Communication sur la démarche Bois des Alpes et implication des TPE locales type scieries dans la démarche

Utilisation de bois local (envisager du bois alpin qualifié dans un premier temps) comme bois de construction

- Identification des porteurs de projets potentiels (collectivités, privés dont agriculteurs et projet touristique) (enquête auprès de chaque collectivité pour évaluer les projets de constructions publiques à venir sur le territoire) / Etudier une éventuelle méthode de porté à connaissance des permis de construire, dont ceux agricoles avec les différents services instructeurs
- Coordination de la démarche avec les documents d'urbanisme existants
- Accompagnement des porteurs de projet dans l'élaboration d'un cahier des charges favorisant l'utilisation du bois local
- Organisation de l'approvisionnement en bois local (envisager du bois qualifié alpin dans un premier temps)
- Mise en place d'un suivi des travaux
- Bilan des avantages-contraintes liés à l'utilisation du bois local, transfert/échange d'expérience avec d'autres territoires comme BioVallée, participation à des réseaux d'échange comme le réseau Bois des Alpes
- Elaboration d'un document pour communiquer sur l'action et le partenariat mis en place pour faciliter la démarche aux porteurs de projet

Territoire concerné

Les Baronnies Provençales (Territoire CFT)

Porteur de projet

Promotion du bois local comme bois d'œuvre

- Visites de bâtiments réalisés à l'aide de pin noir : SMBP, Cofor, Fibois
- Rencontre avec les acteurs du projet de BioVallée de la Drôme : SMBP, Cofor, Fibois
- Rencontre entre professionnels de la filière, maîtres d'œuvre/artisans et architectes : SMBP, Cofor, Fibois
- Chantier de démonstration avec intervention d'un scieur mobile : Provence Forêt
- Communication sur la démarche Bois des Alpes et implication des TPE locales type scieries dans la démarche : Cofor, SMBP

Utilisation de bois local comme bois de construction : Cofor, SMBP, Fibois

Partenaires

ONF, Cofor, Fibois, CRPF, Coopératives forestières, Chambres Consulaires, SMBP, Conseils Généraux, URACOFRA, OFME, Interprofession, exploitants forestiers et scieurs,...

Rôle de l'animateur

- Organiser les événements de promotion du bois comme bois d'œuvre
- Favoriser l'utilisation du bois local comme bois de construction : identifier et sensibiliser les porteurs de projet, participer à l'organisation de l'approvisionnement, au suivi des travaux, au bilan des avantages-contraintes, au transfert/échange d'expérience, participer à des réseaux d'échange comme le réseau Bois des Alpes, élaborer un document pour communiquer sur l'action et le partenariat mis en place pour faciliter la démarche aux porteurs de projet

Articulation avec dispositifs existants
- Action 9 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 - Certification Bois des Alpes - Expérimentation sur tri automatique menée par la Cofor Rhône Alpes dans le cadre de la démarche Bois des Alpes - Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
5 - Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois (envisager une enquête commune pour identifier les porteur de projet potentiels chaufferie bois et/ou bâtiment)
Coût de l'action
Promotion du bois local comme bois d'œuvre - Visites de bâtiments réalisés à l'aide de pin noir : animation : 1 000 € / Communication : 2 000 € - Rencontre avec les acteurs du projet de BioVallée : animation : 1 000 € / Communication : 2 000 € - Rencontre entre professionnels, maîtres d'œuvre/artisans et architectes : animation : 1 000 € / Communication : 2 000 € - Chantier de démonstration avec un scieur mobile : débardage + sciage : 10 000 € / animation : 4 000 € / Communication : 2 000 € - Communication sur la démarche Bois des Alpes : 3 000 € Total : 28 000 € Facilitation de l'utilisation du bois local comme bois de construction - Identification et sensibilisation des porteurs de projet. Enquête auprès des collectivités : 4 000 € - Accompagnement pour l'élaboration d'un cahier des charges : 4 000 € - Organisation de l'approvisionnement : 8 000 € - Mise en place d'un suivi des travaux / Bilan des avantages-contraintes liés à l'utilisation du bois local : 2 000 € - Elaboration d'un document de communication : 5 000 € Total : 23 000 € TOTAL : 51 000 €
Financements potentiels
- CIMA/POIA - Région Rhône Alpes (PSADER) : définition d'une stratégie territoriale, structuration des acteurs
Niveau de priorité
Action pilote
Echéancier de temps
Lancement courant 2012-2013
Critères d'évaluation
Promotion du bois local comme bois d'œuvre Indicateurs de réalisation Nombre d'opération de promotion Documents rédigés pour promouvoir l'utilisation des bois locaux Indicateurs de résultat Nombre de participants aux opérations de promotion Identification de porteurs de projet bâtiment bois Utilisation du bois local comme bois de construction Indicateurs de réalisation Nombre d'opérations d'accompagnement de projet Indicateurs de résultat Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche Volume de bois mobilisé Bilan carbone de l'opération / stockage de carbone réalisé

7 - Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme	
Enjeux	
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier	
Orientation	
1.3 - Promouvoir le maintien de l'activité sylvo-pastorale et diversifier l'activité des éleveurs	
Action	
7 - Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme	
Contexte	
Le pastoralisme représente un enjeu fort pour les Baronnies Provençales. Cette activité est étroitement liée à la forêt (forêt et landes boisées) qui constitue 75% des surfaces utilisées par les troupeaux soit 1/4 du territoire forestier. Le maintien du pastoralisme implique une coordination étroite des actions menées dans les domaines pastoral et forestier.	
Objectifs	
Favoriser le maintien du pastoralisme en coordonnant les actions menées dans les domaines pastoral et forestier.	
Description de l'action	
• Contribution à la prise en compte des enjeux pastoraux dans les différentes actions CFT • Coordination des actions menées en faveur du pastoralisme avec celles menées dans le cadre de la CFT • Organisation de rencontres entre acteurs du pastoralisme et acteurs de la forêt	
Territoire concerné	
Les Baronnies Provençales (Territoire CFT)	
Porteur de projet	
Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	
Partenaires	
CRPF, ONF, ADEM, CERPAM, Chambres d'Agriculture, propriétaires forestiers, Collectivités, Coopératives forestières,...	
Rôle de l'animateur CFT	
• Coordination avec l'animateur SMBP du PPT • Organiser des rencontres entre acteurs du pastoralisme et acteurs de la forêt • Contribuer à la prise en compte des enjeux pastoraux dans les différentes actions CFT	
Articulation avec dispositifs existants	
Plan Pastoral de Territoire des Baronnies Provençales (PPT) Plans Pastoraux du Territoire Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit et du Territoire Diois Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales	
Articulation avec d'autres actions CFT	
1. Mise en place d'outils de gestion forestière 18. Sensibilisation des collectivités à la problématique DFCI	
Coût de l'action	
TOTAL : compris dans animation CFT	
Financements potentiels	
• FEADER (ligne 341A) : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	

Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Dès 2012
Critères d'évaluation
• Indicateurs de réalisation Nombre de réunions/comités techniques réalisées • Indicateurs de résultat Nombre d'actions engagées en faveur du sylvo-pastoralisme

8 - Valorisation du milieu forestier à travers le tourisme et les activités de pleine nature
Enjeux
1 - Redonner une valeur économique au territoire forestier
Orientation
1.4 - Organiser et structurer l'offre touristique en forêt
Action
8 - Valorisation du milieu forestier à travers le tourisme et les activités de pleine nature
Contexte
Les espaces boisés des Baronnies Provençales représentent un patrimoine écologique et culturel riche. Bien que les espaces forestiers accueillent diverses activités touristiques et de pleine nature, ce patrimoine encore méconnu et sous valorisé mérite d'être mis en valeur à l'aide d'action à destination du grand public et des professionnels du tourisme.
Objectifs
Favoriser le développement d'une culture forestière dans les Baronnies Provençales en sensibilisant et informant la population locale et touristique et les professionnels du tourisme au milieu forestier
Description de l'action
Organisation d'un évènement sur site de la forêt de Bénave Elaboration d'un Plan d'accueil du public pour le site des Gorges de la Méouge • Réaliser un avis d'opportunité et de faisabilité d'un schéma • Soumettre le projet aux élus des commune concernées et les sensibiliser aux enjeux afin de favoriser leur engagement dans la démarche • Création d'un Comité de pilotage de suivi de la démarche • Réalisation d'un diagnostic, définition des enjeux et élaboration d'une stratégie • Mise en œuvre des projets et suivi/évaluation de la réalisation Former des professionnels du tourisme notamment les accompagnateurs de moyenne montagne pour communiquer sur le milieu forestier, son rôle, sa gestion • Organisation d'une journée de formation en concertation avec les OTSI : définition du contenu de la formation, choix des intervenant,... • Création d'un document support d'informations Etudier une éventuelle adaptation du concept Forestour au territoire des Baronnies Provençales

Territoire concerné
Les Baronnies Provençales (Territoire CFT)
Porteur de projet
• Organisation d'un évènement sur site de la forêt de Bénave : CG 05, SMBP • Elaboration d'un Plan d'accueil du public pour les Gorges de la Méouge : ONF • Formation des professionnels du tourisme sur le milieu forestier : SMBP • Etudier la mise en place d'une structure type Forestour : CRPF, SMBP,...
Partenaires
SMBP, Offices de Tourisme, CG, interprofession du tourisme (hébergeurs et professionnels du tourisme) et des loisirs sportifs (associations et professionnels des Activités de Pleine Nature), Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale, Buëch.com, Espace Randonnée des Pays du Buëch, ONF, CRPF, Cofor, Coopératives forestières, CCI, Drôme Provençale, FDOTSI 26,...
Rôle de l'animateur CFT
• Organiser un évènement sur le site de la forêt de Bénave • Participer à l'élaboration d'un Plan d'accueil du public pour les Gorges de la Méouge • Organiser la formation des professionnels du tourisme et élaborer le document support d'informations • Etudier la mise en place d'une structure type Forestour
Articulation avec dispositifs existants
Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
Coût de l'action
• Organisation d'un évènement sur site de la forêt de Bénave : 20 000 € / animation : 10 000 € • Elaborer d'un Plan d'accueil du public pour le site des Gorges de la Méouge : 40 000 € • Former des professionnels du tourisme : animation : 2 000 € / communication : 2 000 € • Etudier la mise en place d'une structure type Forestour : 5 000 € TOTAL : 79 000 €
Financements potentiels
Niveau de priorité
Action pilote
Echéancier de temps
Lancement courant 2012-2013
Critères d'évaluation
Organiser un évènement sur site de la forêt de Bénave • Indicateurs de réalisation Organisation de l'évènement • Indicateurs de résultat Nombre de participants Nombre de partenaires associés à l'évènement Elaboration d'un Plan d'accueil du public pour le site des Gorges de la Méouge • Indicateurs de réalisation Organisation des réunions de sensibilisation à la démarche • Indicateurs de résultat Elaboration du plan d'accueil Réalisation d'aménagement en accord avec le plan d'accueil Organiser la formation des professionnels du tourisme et élaborer le document support d'informations • Indicateurs de réalisation Organisation des formations Création du support d'information • Indicateurs de résultat Nombre de participants aux formations Résultats du questionnaire de satisfaction des participants à la formation Diffusion du support d'information

9 - Concertation en faveur du bon équilibre sylvo-cynégétique des populations d'ongulés

Enjeux

2 - Organiser durablement les usages de la forêt et valoriser les activités traditionnelles

Orientation

2.2 - Contribuer à une meilleure gestion des activités traditionnelles en forêt

Action

9 - Concertation en faveur du bon équilibre sylvo-cynégétique des populations d'ongulés

Contexte

Le cerf est en phase d'installation voire d'expansion dans les Baronnies Provençales. Cette espèce emblématique représente des enjeux en termes de biodiversité et d'activités de loisir comme la chasse et le tourisme. Cependant, le cerf et d'une façon générale les ongulés peuvent fortement impacter le milieu forestier et notamment le renouvellement des peuplements. Un bon équilibre sylvo-cynégétique des populations d'ongulés implique une concertation sur leur gestion et de fait une bonne connaissance de leurs impacts sur les milieux forestiers

Objectifs

Favoriser la concertation autour de données fiables sur l'état des relations entre les ongulés et leurs habitats pour garantir la mise en place de mesures de gestion adaptées

Description de l'action

- Identification des zones à enjeux
- Organisation d'une réunion de présentation et de concertation autour de la mise en place du dispositif d'évaluation
- Mise en place de l'évaluation de l'impact des populations d'ongulés sur la régénération naturelle des milieux forestiers :
 - Mesure de la variation des effectifs : utilisation de méthodes indiciaires / observation nocturnes des ongulés à partir d'un réseau de circuits préétablis
 - Mesure de la performance des animaux : recueil d'informations biométriques sur les animaux prélevés à la chasse / Formation des chasseurs locaux pour effectuer les mesure avec du matériels spécifique
 - Mesure des relations entre les animaux et leurs milieux : relevés d'abrouissement de la flore forestière au printemps, à partir d'un réseau de placettes réparti sur plusieurs sites de référence / Calcul de l'indices de consommation et du taux d'abrouissement / Corrélation avec les autres mesures
- Organisation de réunions de suivi autour du dispositif d'évaluation

Territoire concerné

Secteurs les plus exposés du territoire, à définir

Porteur de projet

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Alpes - Observatoire de la Grande Faune et des Habitats

Partenaires

Fédérations Départementales des Chasseurs, CRPF, ONF, Associations de protection de la nature, SMBP, ONCFS, SMBP, Chambres d'agriculture,...

Rôle de l'animateur

Suivre la mise en place de l'action

Articulation avec dispositifs existants

- Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- Groupements d'Intérêt Cynégétique organisés par la Fédération Départementales des Chasseurs de la Drôme

Articulation avec d'autres actions CFT

Coût de l'action
• Réalisation des mesures : 19 000 € • Analyse des données : 2 000 € • Investissement matériel : 1 500 € • Animation: 6 300 € TOTAL : 28 800 €/an, action à pérenniser sur la durée de la CFT
Financements potentiels
Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2013-2014 - Action à pérenniser sur plusieurs années
Critères d'évaluation
• Indicateurs de réalisation Organisation des réunions de lancement et de suivi du dispositif d'évaluation Rapport d'étude réalisé • Indicateurs de résultat Prise en compte des résultats du suivi dans l'évolution des plans de chasse ongulés sur le territoire

10 - Sensibilisation, formation et mise en œuvre de dispositifs en faveur de la préservation de la biodiversité des espaces forestiers
Enjeux
3 - Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel de la forêt
Orientation
3.1 - Développer des actions en faveur du maintien de la biodiversité et de la préservation des milieux forestiers
Action
10 - Sensibilisation, formation et mise en œuvre de dispositifs en faveur de la préservation de la biodiversité des espaces forestiers
Contexte
Les forêts des Baronnie Provençales représentent, au delà d'un levier économique de développement local, un patrimoine écologique riche hérité de sa situation morpho-climatique et des activités passées. La conservation de ce patrimoine à forte valeur écologique implique des actions de sensibilisation et formation auprès des acteurs de la gestion forestière et d'accentuer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les modes de gestion sylvicole.
Objectifs
Favoriser la préservation de la biodiversité des espaces forestiers en sensibilisant les propriétaires forestiers, exploitants et autres acteurs de la gestion forestière et en accentuant la prise en compte des enjeux environnementaux dans les modes de gestion sylvicole

Description de l'action
Organisation de journées de découverte, sensibilisation et formation à destination des acteurs de la gestion forestière : exploitants forestiers, propriétaires forestiers privés, élus,... Définition et mise en œuvre d'actions d'inventaire et de gestion écologique en lien avec les politiques publiques émergentes et les outils existants • Choix des sites d'expérimentation • Accompagnement et formation des propriétaires à la définition des modalités de gestion sylvicole • Réalisation des différentes interventions sylvicoles et bilan écologique et économique de l'expérimentation • Diffusion de la méthode à d'autres sites
Territoire concerné
Les Baronnies Provençales (Territoire CFT), notamment les secteurs faisant l'objet d'une action CFT en lien avec l'exploitation forestière
Porteur de projet
• Organisation de journées de découverte, sensibilisation et formation : CRPF, Cofor, Interprofession, SMBP,... • Définition et mise en œuvre d'actions d'inventaire et de gestion écologique : CRPF, Cofor, ONF, Collectivités, SMBP,...
Partenaires
CRPF, ONF, Cofor, Coopératives forestières, exploitants forestiers, CREN, CEN, CBNA, Associations de protection de la nature, Conseils Généraux,...
Articulation avec dispositifs existants
Contrat Natura 2000 forestier Plan de gestion ENS Action 7 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 Plan chiroptères Stratégie nationale de Création des Aires Protégées (SCAP) L'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
1 - Mise en place d'outils de gestion forestière
Coût de l'action
• Organiser des journées de découverte, sensibilisation et formation : 6 000 € • Définition et mise en œuvre d'actions d'inventaire et de gestion écologique : à définir TOTAL : à définir
Financements potentiels
Etat : stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (Appel à projets : "prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier")
Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2013-2014
Critères d'évaluation
Journées de sensibilisation / formation • Indicateurs de réalisation Organisation des journées • Indicateurs de résultat Nombre de participants Actions d'inventaire et de gestion écologique • Indicateurs de réalisation Nombre de réunions réalisées Nombre de participants Définition d'une action • Indicateurs de résultat Nombre de projets engagés Surface de forêt concernée par les projets

11 - Sensibilisation et organisation des collectivités vis-à-vis de la problématique DFCI

Enjeux

3 - Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel de la forêt

Orientation

3.3 - Protéger la forêt contre les risques d'incendies et conforter ses fonctions de protection contre les risques naturels

Action

11 - Sensibilisation et organisation des collectivités vis-à-vis de la problématique DFCI

Contexte

La forêt joue un rôle important dans la stabilisation des sols et la limitation des phénomènes de ruissellement des eaux. Mais la sécheresse du climat et la typologie des essences forestières font des Baronnies Provençales une zone exposée aux risques d'incendie. La préservation du rôle protecteur de la forêt implique la mise en place et l'entretien d'équipements DFCI. Il convient également de sensibiliser les propriétaires privés et les communes des responsabilités qui leurs incombent et les accompagner dans la mise en place et l'entretien de ces équipements.

Objectifs

Conserver le rôle protecteur de la forêt contre les incendies en aidant élus et propriétaires privés à garantir le bon fonctionnement des équipements DFCI

Description de l'action

Sensibilisation des élus et des habitants des secteurs concernés au débroussaillage obligatoire

Soutien au travail engagé dans la Drôme sur la rénovation des aménagements DFCI

- Identification et sensibilisation des porteurs de projet, mobilisation des Communautés de Communes
- Encouragement du regroupement des travaux
- Accompagnement du porteur de projet dans le montage de projet
- Suivis de la réalisation des travaux
- Etude du montage de structures intercommunales (SIVU, SMER)

Territoire concerné

Les secteurs identifiés comme sensibles par le schéma DFCI des Baronnies et les DDT

Porteur de projet

- Sensibilisation des élus et des habitants des secteurs concernés au débroussaillage obligatoire : DDT, SMBP
- Soutien du travail engagé dans la Drôme sur la rénovation des aménagements DFCI : Communautés de communes, SIVU,...

Partenaires

Collectivités, DDT, ONF, SDIS, Cofor, CRPF, SMBP, Entente, Association des Maires,...

Rôle de l'animateur CFT

- Sensibilisation des élus et des habitants des secteurs concernés au débroussaillage obligatoire
- Soutenir le travail engagé dans la Drôme sur la rénovation des aménagements DFCI

Articulation avec dispositifs existants

- Schéma et Atlas DFCI des Baronnies
- Animation ONF 26 pour la rénovation des points d'eau DFCI menée par la DDT 26
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies PDPFCI 26
- Plan Pastoral de Territoire des Baronnies Provençales
- Fiche 4 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013
- Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales

Articulation avec d'autres actions CFT

7 - Coordination des actions de la CFT avec celles menées en faveur du pastoralisme (sur les aspects d'entretien de pistes / débroussaillage)

Coût de l'action
TOTAL : compris dans animation CFT
Financements potentiels
• Journées terrains, formations : Cofor, Association des Maires de la Drôme • PDRH et CFM (Etat) : investissements
Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2013
Critères d'évaluation
Sensibilisation des élus et des habitants des secteurs concernés au débroussaillage obligatoire • Indicateurs de réalisation Nombre d'opération de sensibilisation engagées • Indicateurs de résultat Nombre de participants aux actions de sensibilisation Soutenir le travail engagé dans la Drôme sur la rénovation des aménagement DFCI • Indicateurs de réalisation Nombre d'opérations d'investissement engagées en matière de travaux de rénovation • Indicateurs de résultat Nombre de chantiers engagés Nombre de points d'eau restaurés

12 - Sensibilisation et éducation des enfants à la forêt et son environnement
Enjeux
4 - Rénover la culture forestière et environnementale
Orientation
Action
12 - Sensibilisation et éducation des enfants à la forêt et son environnement
Contexte
La CFT des Baronnies Provençales est un projet en faveur de la rénovation d'une culture forestière locale. Afin qu'elle trouve écho auprès de la population locale, elle doit s'accompagner d'une action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement forestier à destination du grand public et plus particulièrement à destinations des jeunes enfants.
Objectifs
Rénover une culture forestière locale en sensibilisant et éduquant les jeunes enfants à l'environnement forestier et les enjeux de la forêt, notamment celui du développement durable

Description de l'action
• Rencontres entre professionnels forestiers et professionnels de l'éducation à l'environnement • Recensement et mutualisation d'outils d'éducation à l'environnement forestier existants et création éventuelle d'outils à destination des enfants et/ou des enseignants • Mise en place d'activités pédagogiques autour du milieu forestier auprès des écoles pour apprendre aux jeunes enfants à observer et comprendre la forêt. Organisation d'animations découverte nature dans le cadre d'activités scolaires
Territoire concerné
Les Baronnies Provençales (Territoire CFT)
Porteur de projet
Ecoles, SMBP (création d'outil d'éducation)
Partenaires
SMBP, ONF, CRPF, propriétaires forestiers, Coopératives forestières, exploitants forestiers, Chambres d'agriculture, CG, CREN Rhône Alpes, CEN PACA, CBNA, Association de protection de la nature, CPIE, Education nationale, établissements d'enseignement, collectivités, professionnels de l'éducation à l'environnement,...
Rôle de l'animateur CFT
• Organiser les rencontres entre professionnels forestiers et professionnels de l'éducation à l'environnement • Participer au recensement et à la mutualisation des outils d'éducation à l'environnement forestier existants et valorisation, à la création éventuelle d'outils d'éducation à l'environnement forestier à destination des enfants et/ou des enseignants • Organiser la mise en place d'activités pédagogiques autour du milieu forestier auprès des écoles pour apprendre aux enfants à observer et comprendre la forêt. Organiser des animations découverte nature dans le cadre d'activités scolaires
Articulation avec dispositifs existants
• Fiche 14 Plan Partenarial pour la Filière Bois Drômoise 2010-2013 • Programme Phénoclim • Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
Coût de l'action
A définir
Financements potentiels
• Outils pédagogiques : Fondations (Fondation de France, Fondation Nicolas Hulot, Fondation Nature et Découverte) • Animation : SMBP, CG 26, EMALA, • Opération "A l'école de la forêt"
Niveau de priorité
Priorité 1
Echéancier de temps
Lancement courant 2013

Critères d'évaluation
Rencontres entre professionnels forestiers et professionnels de l'éducation à l'environnement • Indicateurs de réalisation Organisation des rencontres • Indicateurs de résultat Nombre de rencontres organisées Nombre de participants aux différents événements Résultats du questionnaire de satisfaction des participants aux rencontres Recensement et mutualisation des outils d'éducation à l'environnement forestier existants / Création d'outils d'éducation • Indicateurs de réalisation Réalisation du recensement Création d'outils • Indicateurs de résultat Nombre d'actions de valorisation des outils Nombre de personnes auprès desquelles le support d'information a été diffusé Mise en place d'activités pédagogiques autour du milieu forestier • Indicateurs de réalisation Organisation des activités pédagogiques • Indicateurs de résultat Nombre de participants aux activités pédagogiques Résultats du questionnaire de satisfaction des participants aux activités pédagogiques

13 - Gouvernance de la politique forestière du territoire
Enjeux
4 - Renover la culture forestière et environnementale
Orientation
Action
13 - Gouvernance de la politique forestière du territoire
Contexte
La CFT se veut l'amorce d'une politique effective en faveur de l'intégration de la forêt dans la dynamique de développement territoriale des Baronnies Provençales. Le succès de la mise en œuvre de cette politique repose en grande partie sur une efficacité et une cohérence dans la mise en place des actions de la CFT au travers d'une animation spécifique et dans la dotation d'outils d'aide à la décision.
Objectifs
Mener efficacement une politique territoriale en faveur de la forêt dans les Baronnies Provençales, l'inscrire dans la durabilité et développer une culture forestière commune

Description de l'action
Animer, coordonner et assurer le suivi et/ou la mise en œuvre des actions de la CFT - Assurer le montage des dossiers pour le financement de l'animation CFT - Organiser et animer le comité de pilotage de suivi de la CFT - Organiser et animer ou participer aux différents groupes de concertations et comités de pilotage des actions - Fédérer les acteurs du territoire, contribuer à la mise en réseau des dynamiques locales - Coordonner la mise en œuvre des actions - Assurer le montage et/ou le suivi des dossiers de demande de subvention, de cahiers des charges, contrats,... - Assurer le suivi et l'évaluation de la CFT - Communiquer sur les actions menées dans le cadre de la CFT - Développer les échanges avec les territoires et participer aux travaux des différents réseaux sur la thématique Initier un modèle de concertation entre acteurs du territoire sur la thématique forêt - Organiser des réunions d'échange et de mise en concertation des différentes actions menées sur le territoire en préfiguration de la commission technique du pôle forêt du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales - Organiser des sorties thématique et visites de chantier, actions expérimentales multi-acteurs Initier la création du pôle forêt de l'Observatoire de l'évolution des milieu des Baronnies Provençales - Constituer un groupe de travail - Identifier les besoins et attentes, puis les objectif et enjeux - Elaborer un modèle d'indicateurs - Organiser un modèle de renseignement des indicateurs, mettre en place des conventions et contrats
Territoire concerné
Les Baronnies Provençales (Territoire CFT)
Porteur de projet
Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
Partenaires
L'ensemble des acteurs impliqués dans les actions de la CFT
Articulation avec dispositifs existants
- Réseau CFT France - Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Articulation avec d'autres actions CFT
L'ensemble des actions inscrites dans la CFT
Coût de l'action
Animation : 31 467 €/an Communication : 3 333 €/an TOTAL : 34 800 €/an
Financements potentiels
- FEADER (ligne 341A) : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois. 80% dégressif sur 3 ans côté Rhône Alpes. 50% sur 1 ans renouvelable 3 fois côté PACA - Région Rhône Alpes (PSADER)
Niveau de priorité
Action pilote
Echéancier de temps
Dès 2012
Critères d'évaluation
Indicateurs de réalisation Nombre d'actions de la CFT initiés Nombre de comités de pilotage et technique réalisés
Indicateurs de résultat Résultats de l'évaluation des différentes actions engagées Nombre d'actions de la CFT réalisées

V. Signatures et modalités de mise en œuvre

V.1 Signataires de la Charte Forestière de Territoire

La Charte Forestière de Territoire des Baronnies Provençales a été signée officiellement le 27 juin 2012 à Buis les Baronnies, en présence des représentants des différentes structures partenaires de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Le Directeur de la Direction
Départementale des territoires de la
Drôme

M. Philippe ALLIMANT



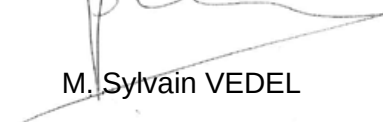
Le Président du Syndicat Mixte des
Baronnies Provençales



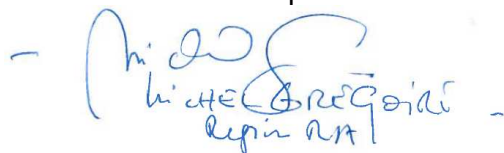
M. Hervé RASCLARD

Le Directeur de la Direction
Départementale des territoires
des Hautes-Alpes

M. Sylvain VEDEL

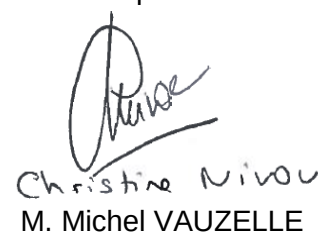


Le Président du Conseil Régional de
Rhône Alpes



M. Jean-Jack QUEYRANNE

Le Président du Conseil Régional de
Provence-Alpes-Côte-d'Azur



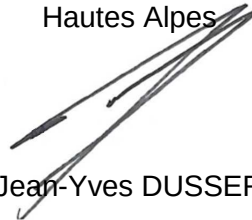
Christine Nivou
M. Michel VAUZELLE

Le Président du Conseil Général de la
Drôme



M. Didier GUILLAUME

Le Président du Conseil Général des
Hautes Alpes



M. Jean-Yves DUSSE

Le Président de la Communauté de
communes du Val d'Eyges

M. Thierry DAYRE

Le Président de la Communauté de communes
du Pays de Buis les Baronnie



M. Michel GREGOIRE

Le Président de la Communauté de communes
du Laragnais



M. Auguste TRUPHEME

Le Président de la Communauté de
communes du Pays de Rémuzat



M. Jean-Marie BERTRAND

Le Président de la Communauté de
communes des Hautes Baronnie



M. Jean MOULLET

Le Président de la Communauté de
communes Ribiers Val de Méouge



M. Bruno LAGIER

Le Président de la Communauté de
communes du Serrois



M. Alain D'HEILLY

Le Président de la Communauté de
communes Interdépartementale des
Baronnies



M. Jean Louis REY

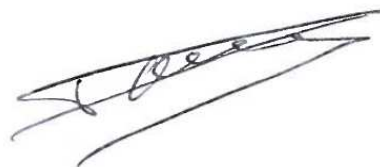
Le Président de la Communauté de
communes de la vallée de l'Oule

M. Gérard TENOUX

Le Président de la Communauté de
communes du Pays de Dieulefit

M. Claude RASPAIL

Le Président de la Communauté de
communes du Diois



M. Alain MATHERON

Le Président de la Communauté de
communes des deux Buëch

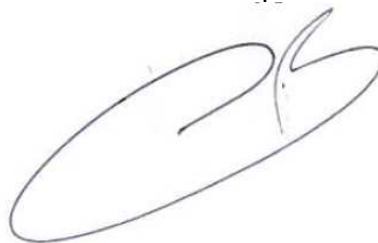
M. Michel MESCLE

Le Président des Communes Forestière
de la Drôme



M. Régis MALSAND

La Présidente des Communes Forestière
des Hautes Alpes



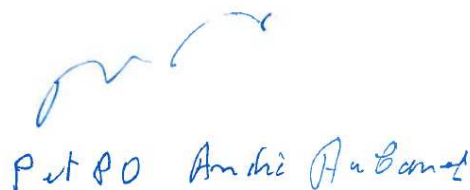
M. Claire BOUCHET

Le Président de la coopérative Provence
Forêt



M. Georges FRANCO

Le Président du Centre Régional de la
Propriété Forestière de Rhône Alpes



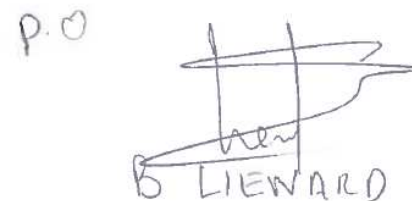
M. Bruno DE JERPHANION

Le Président du Centre Régional de la
Propriété Forestière de Provence-Alpes-
Côte-d'Azur



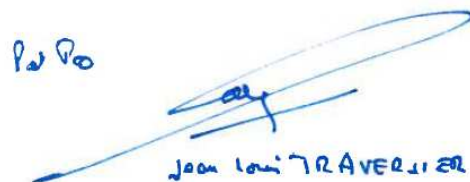
M. Daniel QUILICI

La Directrice de l'Office Nationale des
Forêts des Hautes Alpes



M. Françoise DECAIX

Le Directeur de l'Office Nationale des
Forêts Drôme-Ardèche



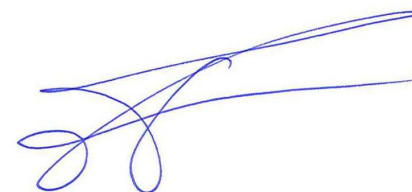
M. Paul CLAUSS

Le Président de la Chambre d'Agriculture
de la Drôme



M. Claude AURIAS

Le Président de la Chambre d'Agriculture
des Hautes Alpes



M. Pierre Yves MOTTE

Le Président de FIBOIS
Drôme-Ardèche

M. Marc AVIAS

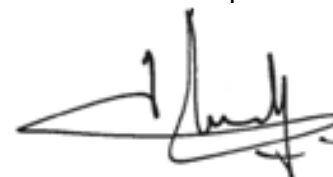
Le Président de FIBOIS Hautes Alpes –
Alpes de Hautes Provence

M. Laurent ANGLESIO

Le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs de la
Drôme

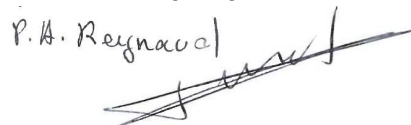
M. Alain HURTEVENT

Le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs des
Hautes Alpes



M. Jacques CHEVALLIER

Le Président de la Ligue pour la Protection
des Oiseaux de Provence Alpes Côte
d'Azur



M. Gilles VERICEL

Le Président de la Ligue pour la
Protection des Oiseaux de la Drôme



M. Gilbert DAVID

V.2 Mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire

Le présent document de Charte Forestière et ses fiches-actions ont été validées par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales et les instances représentatives des partenaires du territoire réunis au sein du Comité de pilotage du 2 février 2012 et signés officiellement le 27 juin 2012. Cette Charte est conclue pour une durée de 4 ans (2012-2015). Elle pourra être reconduite et réorientée à son terme sur la base de l'évaluation des actions menées au cours de cette période.

V.2.1 Animation, coordination et mise en œuvre

La déclinaison opérationnelle de la charte forestière demande un important travail d'animation et de coordination impliquant les partenaires signataires, les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs impliqués dans son élaboration.

En accord avec les signataires, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales souhaite assumer la responsabilité de l'animation et de la coordination de la mise en œuvre de la CFT, en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels, techniques, professionnels et associatifs au sein d'un comité de suivi de la CFT. Des moyens d'ingénierie spécifiques vont donc être mobilisés pour l'animation et la coordination afin de :

- Pérenniser le dialogue, l'échange et la démarche commune de projet sur le territoire entre les différents acteurs de la démarche
- Animer, coordonner et suivre la mise en œuvre du plan d'action de la CFT
- Assurer le renseignement et l'analyse des indicateurs d'évaluation de CFT

L'animation de la CFT des Baronnies Provençales est sous maîtrise d'ouvrage du SMBP, néanmoins, celui-ci n'a pas vocation à porter l'ensemble des actions du plan d'action. Selon la thématique traitée et les domaines de compétences concernés, la maîtrise d'ouvrage de chaque action revient au partenaire le plus compétent.

Toute opportunité sur les moyens de financement peut donner lieu à une révision de la CFT et des actions programmées.

V.2.2 Suivi et évaluation

Les signataires s'engagent à mener un suivi et une évaluation à mi-parcours, quantitative et qualitative des actions engagées, ainsi qu'un bilan final en 2015.

Annexes

Annexe n°1 : Composition du Comité de pilotage de la CFT	p.49
Annexe n°2 : Liste des personnes contactées pour l'élaboration du plan d'actions	p.53
Annexe n°3 : Liste des actions classées priorité 2	p.56
Annexe n°4 : Liste des principales sources bibliographiques	p.58

Annexe n°1 : Composition du Comité de pilotage de la CFT

Structures	Nom	Prénom	Statut
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Rhône Alpes	VAUTIER	Lydia	Chef service forêt bois énergies
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Rhône Alpes	DAUBREE	Jean-Baptiste	Adjoint chef service
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt PACA	LEVERT	Jacques	Responsable forêt
Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	VEDEAU	François	
Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	CHOMIENNE	Jean-Pierre	
Directions Départementales des Territoires de la Drôme	ALLIMANT	Philippe	Directeur
Directions Départementales des Territoires de la Drôme	SARRET	Frédéric	Responsable pôle forêt
Directions Départementales des Territoires de la Drôme	OLAGNON	Stéphane	Technicien forestier chargé de la DFCI
Directions Départementales des Territoires de la Drôme	BAROUILLET	Françoise	Responsable pôle espaces naturels
Direction Départementale des Territoires des Hautes Alpes	PETITEAU	Marc	Chargé aménagement forestier
Direction Départementale des Territoires des Hautes Alpes	DISCOURS	Daniel	Technicien forestier
Conseil Régional Rhône Alpes	ROUSSET	Mathieu	Chargé de mission filière forêt-bois
Conseil Régional Rhône Alpes	DELISLE	Antonin	Chargé de mission développement rural
Conseil Régional Rhône Alpes			Les Conseillers Régionaux des cantons du périmètre de la CFT
Conseil Régional PACA	ESCOFFIER	Muriel	
Conseil Régional PCA			Les Conseillers Régionaux des cantons du périmètre de la CFT
Conseil Général de la Drôme	LOMBART	Anne Catherine	Chef de service agriculture
Conseil Général de la Drôme	RIAILLE	Axelle	Charge de mission filière bois
Conseil Général de la Drôme	VACHON	Jean-Baptiste	Technicien pastoralisme
Conseil Général de la Drôme			Les Conseillers Généraux des cantons du territoire de la CFT
Conseil Général des Hautes Alpes	BELLUE	Sébastien	Chef service agriculture
Conseil Général des Hautes Alpes	AUFFRAY	Pascal	Technicien forêt et pastoralisme
Conseil Général des Hautes Alpes			Les Conseillers Généraux des cantons du territoire de la CFT
Pays Une Autre Provence	DAUBERT	Julien	Directeur
Pays Sisteronnais-Buëch	MANUEL	Karine	Directeur
Plan de Revitalisation des Baronnie	ROCHE	Maryline	Animatrice
Communautés de Communes du territoire de CFT			Les Présidents des 13 Communautés de Communes du territoire de CFT
Communautés de Communes du territoire de CFT			Les agents territoriaux des 13 Communautés de Communes du territoire de CFT

Chambre d'Agriculture de la Drôme	JAMOT	Jean-Philippe	Chargé de mission territorial
Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes	RAYNE	Jean-Michel	Chargé de mission forêt
Chambre des métiers et de l'artisanat de la Drôme			
Chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes Alpes			
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme			
Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes			
Office National des Forêts de la Drôme	FERMOND	Cédric	Responsable développement local
Office National des Forêts de la Drôme	TRAVERSIER	Jean-Louis	Responsable Environnement
Office National des Forêts de la Drôme	LAURENT	Joanny	Responsable unité territoriale
Office National des Forêts de la Drôme	SOUVIGNET	Sandrine	Agent patrimonial
Office National des Forêts des Hautes Alpes	LIENARD	Bertrand	Responsable service bois et développement
Office National des Forêts des Hautes Alpes	BUIATTI	Pascal	Responsable DFCI et Plan de Massif
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes	BARBE	Christophe	Ingénieur forestier
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes	PREVOST	Jean	Technicien Sud-Drôme
Centre Régional de la Propriété Forestière PACA	DUHEN	Louis-Michel	Ingénieur forestier
Centre Régional de la Propriété Forestière PACA	BOSSUET	Gilles	Technicien forestier
Centre Régional de la Propriété Forestière PACA	MICHEL	Catherine	Technicien forestier
Centre Régional de la Propriété Forestière PACA	CANCE	Robert	Administrateur
Union Régionale des Cofor (URACOFRA) Rhône-Alpes	CHAUMONT ET	Olivier	Directeur
Union Régionale des Cofor (URACOFRA) Rhône-Alpes	CROSAZ	Julien	Responsable formation
Union Régionale des Cofor (URACOFRA) Rhône-Alpes	MASSON	Jessica	Responsable Schéma stratégique du Massif des Alpes, Natura 2000
Union Régionale des Cofor (URACOFRA) PACA	BONNET	Jérôme	Directeur
Union Régionale des Cofor (URACOFRA) PACA	RECULE	Thomas	Responsable Politiques territoriales
Association Communes Forestières de la Drôme	VEILLE	Jean-François	Technicien Rhône Alpes
Association Communes Forestières des Hautes Alpes	DAVIN	Laurence	Technicienne forêt
Association Communes Forestières 05	SAULNIER	Alexandre	Technicien bois énergie
FIBOIS Drôme / Ardèche	PETIT	Mathieu	Chargé de mission bois-énergie
FIBOIS Alpes de Haute Provence / Hautes Alpes	ANGLESIO	Laurent	Président
FIBOIS Alpes de Haute Provence / Hautes Alpes	VERGNET	Christelle	
Coforêt (coopérative forestière Drôme)	CHENAL	Jean-Luc	Directeur service gestion propriété
Coforêt (coopérative forestière Drôme)	AUBERT	Jefferson	Technicien
Coforêt (coopérative forestière Drôme)	GARD	Philippe	Technicien forestier

Provence Forêt (coopérative forestière Hautes Alpes)	PANINI	Tiziano	Directeur
Provence Forêt (coopérative forestière Hautes Alpes)	DROCHON	Sébastien	Responsable bois-énergie
Provence Forêt (coopérative forestière Hautes Alpes)	RAYNE	Jean-Michel	Technicien forestier Chambre Agriculture
Association Forestière de la Drôme Provençale	LEFER	Guy	Président
Union Forestière Drômoise	ARNOUX	Serge	Administrateur
Exploitant Forestier	ARLAUD	Jean Paul	
ADEM Drôme (association française de pastoralisme)	NARBOUX	Dominique	Responsable antenne et sylvo-pastoralisme
ADEM Drôme (association française de pastoralisme)	ROMAGNY	Thomas	Technicien
CERPAM Hautes Alpes (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée)	LEGEARD	Jean-Pierre	Directeur
CERPAM Hautes Alpes (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée)	NIEZ	Thierry	Technicien
Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur	QUENIN	Lionel	
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône Alpes	JULLIAN	Laurence	Responsable projets Drôme / Ardèche
Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature			
Association Vautours en Baronnies	TEISSIER	Christian	
Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme	VUINEE	Laure	Chargée d'études au sein du pôle Chiroptères
Ligue de Protection des Oiseaux des Hautes Alpes	BRETTON	Hélène	
Groupe chiroptère de Provence	COSSON	Emmanuel	
Société Alpine de Protection de la Nature			
Conservatoire Botanique National Alpin			
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Drôme			
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage des Hautes Alpes	LEOUFFRE	Jean-Marc	
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme	EYSSERIC	Daniel	Administrateur cantons de Rémuzat, Nyons et la Motte Chalancon
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme	AICARDI	Louis	Administrateur cantons de Buis et Séderon
Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Alpes	JEAN	Nicolas	Chef de service
Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Alpes	TRUPHEME	Daniel	Administrateur sur Laragnais
Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes Alpes	FIORAVASTI	Christian	Administrateur sur le Rosanais et Serrois
Office national de l'eau et des milieux aquatiques de la Drôme			
Office national de l'eau et des milieux aquatiques des Hautes Alpes			
Fédération Départementale pour la pêche de la Drôme			
Fédération Départementale pour la pêche des Hautes Alpes			
Comité Départemental du Tourisme de la Drôme			

Comité Départemental du Tourisme des Hautes Alpes			
Office de Tourisme de Serres	CASALI	Séverine	Directrice
Office de Tourisme de Montbrun	VAUTRELLE	Lucie	Directrice
Office de Tourisme de Rémuzat	BELAOUS	Josie	agent
Office de Tourisme de Veynes			
SMICAR : syndicat mixte intercommunautaire des activités de randonnées (Serres)	BESSES	Florent	
CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables)	GIRARD	François	Responsable de projet, accompagnement, chaleurs renouvelables, conseiller Info - Energie
ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) PACA			
ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) Rhône Alpes			

Annexe n°2 : Liste des personnes contactées pour l'élaboration du plan d'actions

Nom	Prénom	Structure	Statut
ARLAUD	Jean-Paul	Frères Arlaud	Exploitant forestier
ARNOUX	Serge	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 26 / Union Forestière Drômoise	Administrateur
AUBERT	Jefferson	Coforêt 26	Technicien
AUFFRAY	Pascal	CG 05	Technicien forêt et pastoralisme
BARBE	Christophe	CRPF 26	
BARRAY	Sandrine	CC Dieulefit	Animatrice agriculture, espace et territoire
BARTHEYE	Christian	Maire de Montréal les sources	
BELLUE	Sébastien	CG 05	Chef service agriculture
BOSSUET	Gilles	CRPF 05	
CANCE	Robert	CRPF PACA	Administrateur
CAROD	Aurélié	SMBP	Chargé mission Environnement, gestion de l'espace
CASALI	Séverine	OT de Serres	Directrice
CHANDIOUX	Olivier	Alcina	Technicien forestier
CHANTEPY	Christophe	DDT 26	
CHARPENTIER	Arnaud	Pnr Gatinais	Chargé mission forêt
CHAUMONTET	Olivier	URACOFRA Rhône-Alpes	
CHONDROYANNIS	Pascal	CBN Alpin	Directeur
CROSAZ	Julien	URACOFRA Rhône-Alpes	
DAUBREE	Jean-Baptiste	DRAAF RA	Adjoint chef service
DAVIN	Laurence	Cofor 05	Technicienne forêt
DELISLE	Antonin	Région RA	
DEVYNCK	David	URACOFRA PACA	
DISCOURS	Daniel	DDT 05	Technicien forestier
DROCHON	Sébastien	Provence Forêt 05	Responsable bois-énergie
DZIALOSZYNSK	Barbara	CG 26	Chargé mission eau
ESCOFFIER	Muriel	Région PACA	
EYSSERIC	Daniel	Fédération Départementale des Chasseurs 26	Administrateur sur cantons Rémuzat, Nyons et la Motte Chalancon

FERMOND	Cédric	ONF 26	
FIORAVASTI	Christian	FD de chasse 05	Administrateur sur le Rosanais et Serrois
FROIDEVAUX	Amélie	SMBP	Chargé mission Activités de pleines nature
GIVORS	Alain	Cabinet expertise forestières	Expert forestier
JAMOT	Jean-Philippe	Chambre A 26	Technicien territorial
LAMY	Richard	Pays Une Autre Provence	
LANGERON	Luc	Entente	
LAURENT	Joanny	ONF 26	Responsable unité territoriale
LEOUFFRE	Jean Marc	ONCFS 05	
LEUBERT	Thierry	DDT 26	
LIENARD	Bertrand	ONF 05	Ingénieur agriculture et environnement
LOMBART	Anne Catherine	CG 26	Chef de service agriculture
LORANG	Jean René	FOREST Ingénierie	Expert forestier
MAES	Luc	Entreprise débardage	Débardage par cheval
MARSANDE	Jean-Louis	Syndicat des Exploitants forestiers et scieurs Alpes-Méditerranée	Président
MARTINEZ	Gilles	CRPF PACA	Technicien
MASSON	Jessica	URACOFRA Rhône-Alpes	
MATT	Audrey	SMBP	Chargé mission énergie
MAZOYER	Lionel	ONF 04	Chef projet Aménagement Territoire
MEURIN	Eric	Chambre Agriculture Vosges	Chef service forestier
MOSTACHETTI	Marc	Entreprise bois de chauffage	
NARBOUX	Dominique	ADEM 26	Responsable antenne et sylvo-pastoralisme
NIEZ	Thierry	CERPAM 05	
NIVOU	Christine	Maire de Veynes, vice-présidente SMBP	
NOC	Benjamin	Pnr Alpilles	DFCI
OLAGNON	Stéphane	DDT 26	Responsable DFCI
PELLISSIER	Denis	CRPF / Pnr du Vercors	
PETIT	Mathieu	FIBOIS 26/07	
PETITEAU	Marc	DDT 05	Chargé aménagement forestier
PREVOST	Jean	CRPF 26	Technicien Sud-Drôme
QUENIN	Lionel	CEN	
RAYMOND	Vincent	CREN Rhône Alpes	

RAYNE	Jean-Michel	Chambre A 05	Technicien forestier
RAYNE	Jean-Michel	Provence Forêt (coopérative forestière) 05	Technicien forestier Chambre Agriculture
RIAILLE	Axelle	CG 26	Technicienne forêt
RIVET	Patrice	Commune de Rioms	Maire
ROCHE	Maryline	Plan Revitalisation Baronnie	Animatrice
ROMAGNY	Thomas	ADEM 26	
ROUSSET	Mathieu	Région RA	
SANTARELLI	Antoine	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne	Directeur
SARRET	Frédéric	DDT 26	Responsable pôle forêt
SAULNIER	Alexandre	Cofor 05	Technicien bois énergie
TABOURET	Pierre	CRPF RA	Technicien spécialisé truffe
TRAVERSIER	Jean-Louis		Responsable Environnement
TRUPHEME	Daniel	FD de chasse 05	Administrateur sur Laragnais
VACHON	Jean-Baptiste	CG 26	Technicien pastoralisme
VAUTRELLE	Lucie	OT de Montbrun	Directrice
VERGNET	Christelle	FIBOIS 04/05	
VERNIN	Alexandre	SMBP	Chargé mission Education au Territoire
VUINEE	Laure	LPO 26	Chargé mission groupe chiroptères

Annexe n°3 : Liste des actions classées priorité 2

La désignation d'une action en Action priorité 2 est justifiée par sa cohérence avec un enjeu majeur du territoire mais sa mise en œuvre n'étant pas envisageable sur la durée de vie de la CFT au regard des actions classées pilotes et priorité 1, elles sont conservées pour mémoire en prévision d'un renouvellement de Charte. Elles ne font pas l'objet d'une fiche action.

Planification des demandes de levées temporaires de limitation de tonnage et coordination avec les travaux de rénovation de voies

Objectif : avoir accès à des sites forestiers inaccessibles du fait de la fragilité du réseau routier en mettant à profit des levées temporaires de limitation de tonnage et permettre une meilleure mobilisation et gestion durable de la ressource en bois.

Description de l'action :

- Identification des secteurs forestiers où les limitations de tonnage sont un frein à la mobilisation du bois
- Etablissement d'un calendrier prévisionnel des travaux de réfection sur les secteurs identifiés
- Définition d'un mode opératoire facilitant la levée temporaire de limitation de tonnage et sa mise à profit pour la réalisation de chantier forestier

Dynamisation de l'investissement pour la plantation d'essences boisées adaptées

Objectif : améliorer les peuplements en favorisant l'investissement dans des actions de plantation ou d'accompagnement à la régénération naturelle

Descriptif de l'action :

- Analyse / bilan du résultat des derniers travaux de plantations (pin noir, pin sylvestre,...) au regard des caractéristiques pédoclimatiques des différentes stations
- Etude et expérimentation de montages financiers fiables (notamment en lien avec le Plan climatique et la taxe carbone) pour financer des travaux de plantation / d'accompagnement à la régénération naturelle

Sensibilisation et formation à la bonne gestion sylvicole de la forêt

Objectif : favoriser l'exploitation durable des espaces forestiers en sensibilisant et formant les propriétaires forestiers, exploitants et autres acteurs à la bonne gestion sylvicole

Descriptif de l'action :

- Organisation de formations auprès de différents acteurs (élus, propriétaires forestiers et agriculteurs, exploitants forestiers,...)
- Visites de chantier et démonstration d'actions sylvicoles
- Elaboration et distribution de documents de vulgarisation

Expérimentation et valorisation de la culture de champignons en milieu forestier

Objectif : intéresser les propriétaires au milieu forestier en développant la production de champignons comme ressource forestière

Descriptif de l'action :

- Formation des propriétaires forestiers sur les techniques de restauration et d'entretien de truffières
- Information et formation des propriétaires forestiers sur la production de champignons sylvicoles
- Sensibilisation de la population locale et des touristes sur leurs droits et devoirs vis à vis de la récolte des champignons

Expérimentation en faveur du retour du petit gibier en milieu forestier

Objectif : favoriser le retour du petit gibier en milieux forestiers pour contribuer à la biodiversité du milieu forestier et au maintien d'activités traditionnelles en forêt

Descriptif de l'action : expérimentation de travaux de réouverture de clairières intra-forestières et sur la gestion des strates de lisière

Identification des habitats, espèces et sites forestiers à haute valeur écologique

Objectif : Identifier et caractériser les habitats, espèces et sites forestiers à haute valeur écologique dans une perspective de préservation et de valorisation

Descriptif de l'action :

- Inventaire, description et cartographie des sites forestiers à haute valeur pour le patrimoine naturel sur les bases d'études déjà menées et dispositifs existants (ENS, Natura 2000, Réserve biologique, territoires à enjeux identifiés par l'étude CBNA,...)
- Etude pour compléter cet inventaire et identifier d'autres sites potentiels
- Priorisation des sites et définition de plan de gestion sylvicole garants de la préservation de la richesse écologique

Annexe n°4 : Liste des principales sources bibliographiques

Ouvrages consultés

CC du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, CC du pays de Banon, 2007 – Charte forestière de territoire de la montagne de Lure –

DDAF 26, SDIS 26, décembre 1998 – Atlas DFCI, Massif des Baronnies –

DRAF, 2007 – Document Régional de Développement Rural –

MTDA, aout 2007 - Plan Départemental de protection des forêts contre les incendies

Parc Naturel régional du Luberon, 2007 – Charte forestière de territoire du Luberon -

Préfecture de la Drôme, 2002 – Atlas départemental des risques d'incendie de forêt –

SMBP, 2008 - Charte forestière de territoire des Baronnies Provençales : diagnostic en enjeux –

SMBP, 2011 - Charte Parc naturel régional des Baronnies Provençales : objectif 2024 –

SMBP, novembre 2011 - Plan d'approvisionnement territorial : Un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire pour un développement du bois énergie dans Les Baronnies Provençales (Projet de Parc naturel régional). Rapport de synthèse -

Département de la Drôme, 2009 – Plan partenarial pour la filière bois drômoise -

Parc Naturel régional du Luberon, 2007 – Charte forestière de territoire du Luberon -

Pays Ardèche Verte, mars 2011 – Mise en œuvre de la Charte forestière Ardèche Verte 2011-2016 : plan d'actions triennal 2011-2013-

Gal Leader+ Chambaran & Sylvestre VOISIN, mai 2007 - Charte Forestière de Territoire des Chambaran –

Communautés de communes du Pays de Forcalquier & Montagne de Lure et du Pays de Banon, novembre 2007 - Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure –

Communes forestières PACA, 2011 - Charte Qualité Bois Déchiqueté Provence-Alpes-Côte d'Azur (CQBD Paca) –

D. VALLAURI, 1999 – Quel avenir pour les peuplements RTM de pin noir d'Autriche sur substrat marneux dans les Alpes du Sud -

Conseil Général 26, 2010 – Plan partenarial pour la filière bois drômoise 2010-2013 -

Communes forestières, IFFC & Réseaux des CFT, MC2 consultants, octobre 2011 – Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT –

Parc Naturel régional du Morvan – Charte forestière du Morvan 2008-2010 -

Parc Naturel régional Normandie-Maine, juillet 2010 – Charte Forestière de Territoire Normandie-Maine -

ONF – Schéma d'accueil du public en forêt : présentation synthétique de la méthode -

Sites Internet

http://territoires.rhonealpes.fr	Région Rhône-Alpes
www.regionpaca.fr	Région PACA
www.rhonealpes.fr	Région Rhône-Alpes
http://ifen.fr	Institut Français de l'Environnement
www.cg26.fr	Conseil général de la Drôme
www.cg05.fr	Conseil général des Hautes-Alpes
http://conso.pefc-france.org/	Certification PEFC
http://portail.fncofor.fr	Fédération nationale des Communes Forestières
http://www.foretpriveefrancaise.com	Forêt Privée Française
http://www.drome.equipement.gouv.fr/forets-r291.html	DDT de la Drôme